

Rapport du budget primitif 2022

Conseil municipal
du 14 décembre
2021



ville de
+ de 10 000 habitants



Sommaire

Introduction	4
1 - Une trajectoire budgétaire maîtrisée	6
1.1. Contexte international et national et conséquences pour le budget communal.....	6
Flambée des prix de l'énergie et impacts budgétaires	
Inquiétudes pour l'autonomie financière des collectivités	
1.2. Les équilibres budgétaires de la section de fonctionnement.....	12
Les recettes de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	
1.3. Les indicateurs et ratios financiers.....	15
2 - Actions et projets municipaux en 2022	16
2.1. Ressources et moyens.....	16
2.2. Éducation, services aux publics.....	17
2.3. Développement durable, cadre de vie.....	22
3 - Le programme d'investissement 2022	24
3.1. Développement urbain.....	24
Rival	
Renouvellement urbain Voltaire	
Croix-Rouge	
3.2. Aménager la Ville pour embellir le cadre de vie/environnement.....	24
Espaces extérieurs Champberton	
Renaudie	
Plan climat / décret tertiaire	
Aménagement Ville/Méto	
Chaufferies	
Locaux vélos	
Locaux containers	
3.3. Améliorer le confort de vie de tous.....	25
L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)	
Climatisation des Espaces petites enfance	
Habitat	
Vidéo-protection	
3.4. Maintenir un patrimoine de qualité.....	26
Groupe Scolaire Vaillant-Couturier	
Reconstruction de l'élémentaire Paul Langevin	
Groupe Scolaire Gabriel Péri	
Gymnase Voltaire	
Résidence Autonomie Pierre Semard	
Adaptation des locaux du groupe scolaire Ambroise Croizat pour l'accueil des écoles fusionnées (GS Croizat et GS Saint-Just)	
Études pour les projets École de musique, réhabilitation de la maison de quartier Aragon et couverture des terrains de pétanque Péri	
Rénovation de la toiture des locaux de la poste rue du 8 Mai 1945	
Couvent des minimes Travaux d'urgence	
L'heure bleue	
Travaux sur les jeux d'enfants	
Déchetterie (quai de déchargement) des ateliers	
Opération de relocalisation de services	
Maintenance et moyens des services	
4 - Le budget annexe Mon Ciné	32



Introduction

Le vote du budget primitif 2022 s'inscrit dans un contexte international et national décrit dans le rapport d'orientations budgétaires qui a été présenté au Conseil municipal du 23 novembre dernier.

Il est et sera particulièrement difficile de contenir les dépenses budgétaires en 2022 : l'inflation est forte, la crise sanitaire a eu des effets non négligeables sur les effectifs municipaux et surtout, plus que jamais, le besoin d'un service public stable et de qualité est fort auprès des habitants. Côté ressources, après avoir traversé une période tumultueuse ayant fortement réduit leurs marges de manœuvre, la Ville et les collectivités territoriales traversent une période d'accalmie liée au temps de la campagne présidentielle. Mais l'inquiétude est forte pour l'avenir.

Ce rapport décrit les grands équilibres financiers du budget municipal et tente d'exposer, pour différents secteurs, les principales actions, récurrentes ou nouvelles, qui peuvent expliquer ces équilibres.

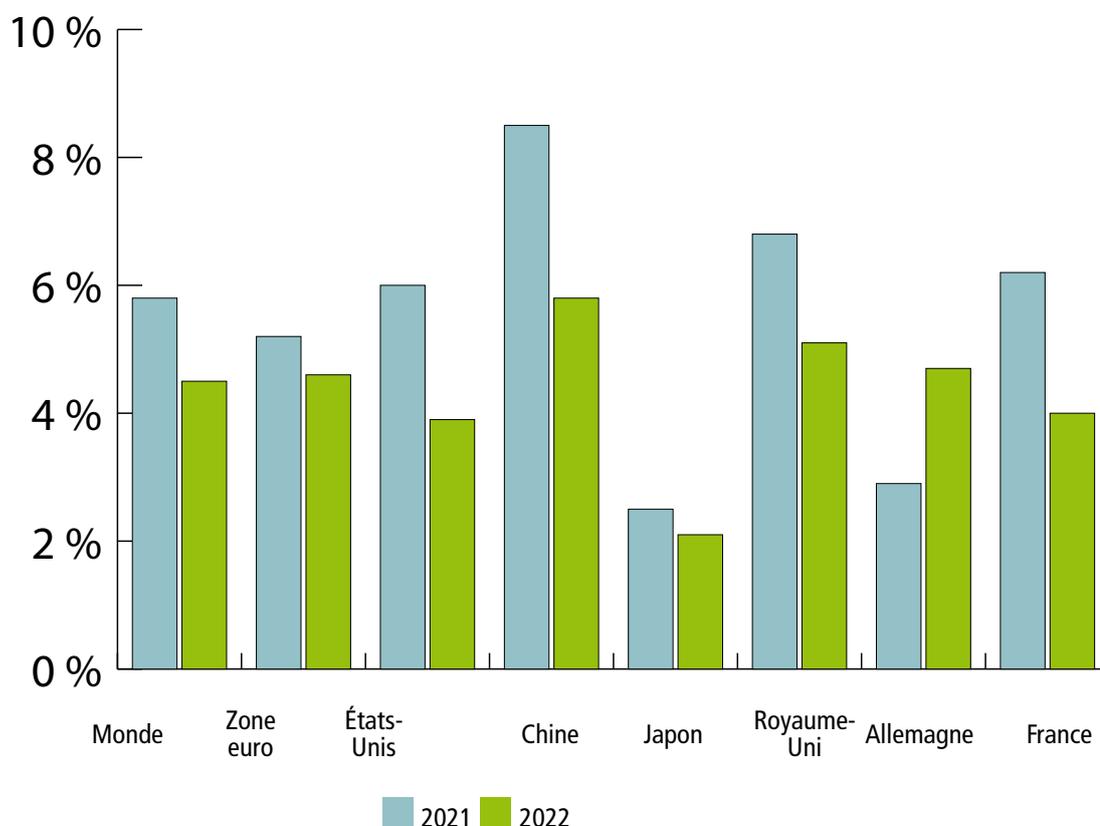
1 - Une trajectoire budgétaire maîtrisée

Depuis de nombreuses années, la municipalité a pour objectif la préservation de la bonne santé financière de la commune permettant de garantir le maintien du service public dans la durée. En effet, de par la population qui la compose, les besoins des habitants sont nombreux et la ressource fiscale communale est fragile. Ceci explique la grande vigilance à maintenir une trajectoire budgétaire maîtrisée, exigence accentuée par un environnement très instable.

1.1. Contexte international et national et conséquences pour le budget communal

L'environnement économique dans lequel se déroule la préparation budgétaire 2022 a été décrit dans le rapport d'orientations budgétaires. En synthèse, après la forte récession de 2020 liée à une crise sanitaire sans précédent, l'activité du monde économique est repartie à la hausse depuis mi-2021, notamment du fait des campagnes de vaccination permettant un assouplissement des contraintes. On estime que fin 2021, les niveaux de production 2019 pourraient être rattrapés voire, dans certains cas, dépassés.

PRÉVISIONS OCDE (SEPTEMBRE 2021) DE CROISSANCE DU PIB POUR 2021 ET 2022 (source Finance Active)



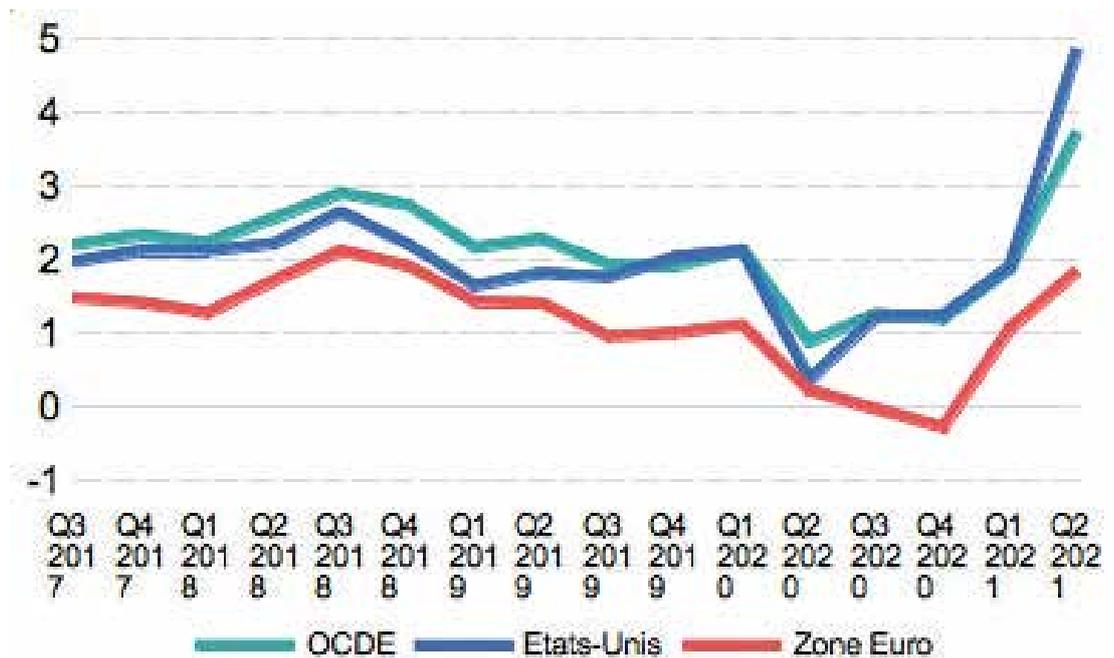
Flambée des prix de l'énergie et impacts budgétaires

Ce rebond après de fortes restrictions sur les échanges et sur l'activité liées aux confinements a conduit à l'émergence de tensions sur les approvisionnements de matières premières, conjuguée à des facteurs géopolitiques, à de très fortes hausses de prix des énergies (gaz, pétrole, électricité).

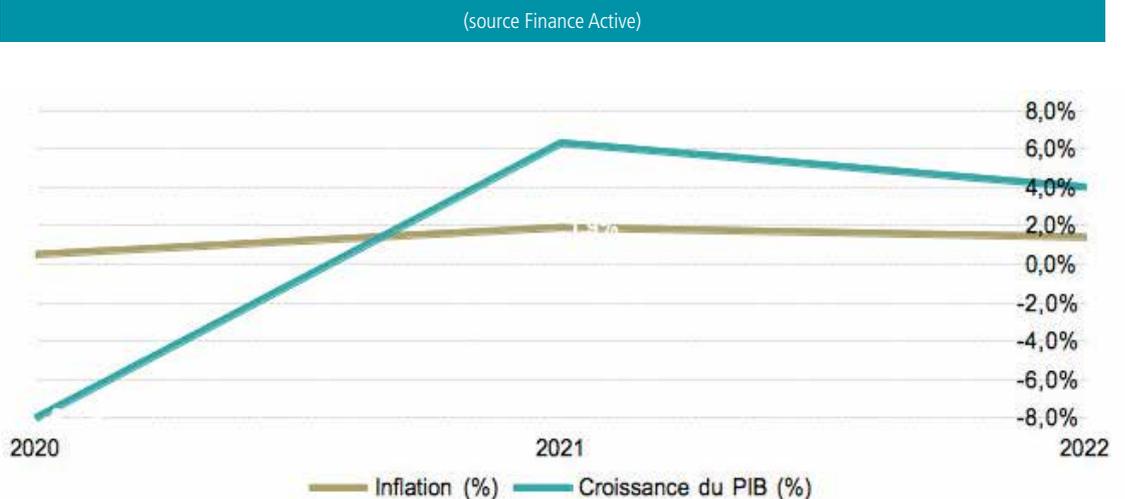
Pour le budget communal, comme pour l'ensemble des acteurs économiques, ce contexte a plusieurs conséquences :

- l'ensemble des prix des achats notamment, en fonctionnement et investissement, est sujet à la hausse ; mais, indirectement, les prix des prestations de service subissent également une inflation. Pour autant, compte tenu des contraintes, dans la lettre de cadrage, sauf exceptions (changements de périmètres notamment) le poste des charges à caractère général a été maintenu à son niveau du budget primitif de 2021 ;

INFLATION DANS LES PAYS DE L'OCDE, AUX ÉTATS-UNIS, ET DANS LA ZONE EURO (RYTHME ANNUEL, EN %) (source Finance Active)

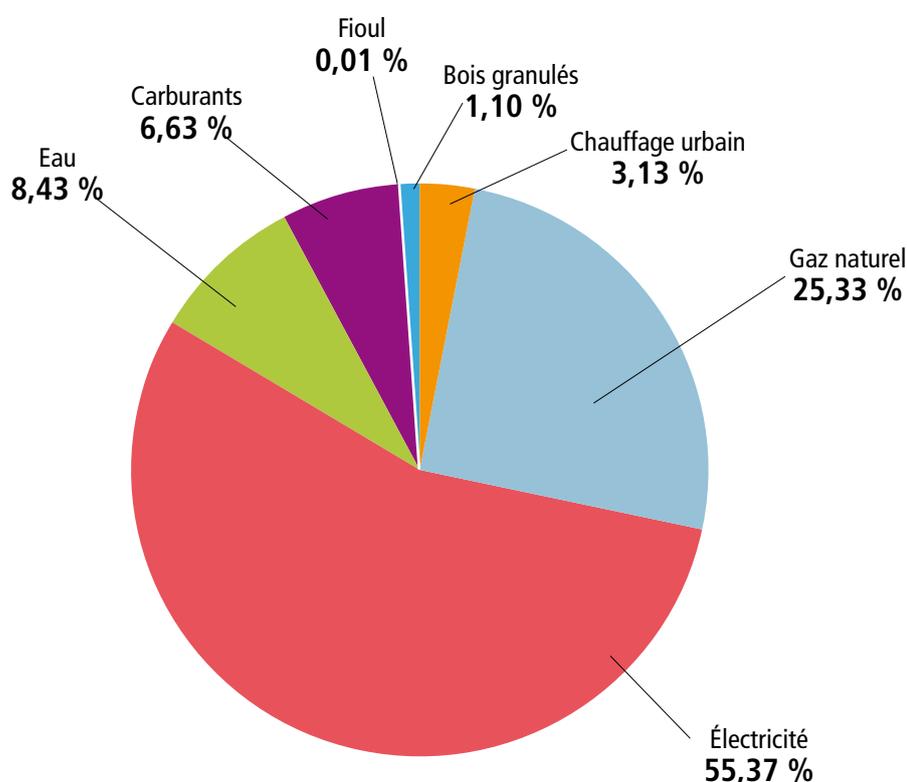


PRÉVISIONS DE CROISSANCE ET D'INFLATION EN FRANCE (source Finance Active)



- en investissement, les chantiers sont ou vont être fortement impactés ; dans certaines collectivités, au-delà des surcoûts, les tensions conduisent à des reports de projets (du fait des retards de livraisons dus aux pénuries notamment), voire à des annulations du fait du surcoût pressenti. Le maintien des fonds octroyés aux collectivités dans le cadre du plan de relance par le gouvernement en 2022 se justifie désormais par cette tension sur les coûts des projets. Globalement, on craint en effet que les difficultés d'approvisionnement freinent la reprise économique. À Saint-Martin-d'Hères, cet impact est réel, mais difficilement mesurable sur le moyen terme.
- le poste des fluides est d'ores et déjà impacté et va l'être dans une plus grande ampleur rapidement : en effet, la Ville est liée aux fournisseurs par des marchés publics souscrits pour plusieurs années et qui l'épargnent des fluctuations très fortes observées cet automne. Sur ce poste, le budget 2022 proposé tient compte des comptes administratifs des trois dernières années et des évolutions du coût de l'énergie connues au moment de son élaboration : d'un montant total de 1 660 K€, il est quasi identique au BP 2021. La rigueur climatique ne pouvant être fixée pour l'année 2022, il l'intègre comme identique à la moyenne des 3 dernières années. Les chantiers en investissement ont aussi un impact sur ce budget (installations de modulaires, augmentation de surfaces, changement d'énergie de chauffage...). La Ville est très ambitieuse quant à la volonté de maîtriser les charges liées aux énergies.

RÉPARTITION DU BP 2022 EN FONCTION DES TYPES DE FLUX



L'électricité représente 55 % du budget des flux : 919,3 K€. Ceci concerne la consommation d'électricité pour les bâtiments (chauffage, éclairage, process) ainsi que pour l'éclairage public. Cette enveloppe est proposée en augmentation (+19,3 K€) du fait de l'accroissement du périmètre du parc bâti chauffé et la hausse du coût de l'électricité.

L'impact de la flambée du coût de l'électricité (et des taxes) pour la commune est estimé comme suit (projection de l'augmentation des prix pour par rapport au précédent marché) :

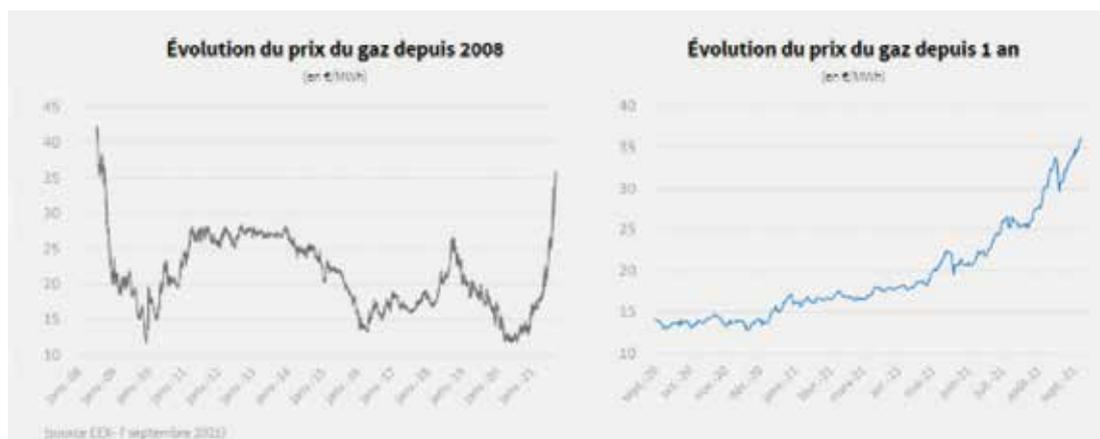
- + 7 % pour les "gros" sites
- + 9 % pour les "petits" sites
- + 4 % pour les sites en électricité verte



Cependant, il est important de noter que cette hausse aurait été encore plus importante si la Ville n'avait lancé la consultation de l'achat de l'énergie au mois de juillet. L'électricité a augmenté de + 44 % entre le mois de juillet 2021 et le mois de septembre 2021 sur le marché de gros.

Pour **le gaz** (25 % de la facture), le montant du budget pour 2022 est de 420,5 K€, en légère diminution du fait de la réduction du périmètre chauffé au gaz naturel (locaux des sports au Béal, rénovation de la plus grosse chaufferie de la Ville alimentant le GS Vaillant-Couturier, la piscine, et l'école de musique, rénovation de la chaufferie du gymnase Delaune).

Le marché public de la Ville prend fin au 31 décembre 2022. Un nouveau groupement de commandes devrait se mettre en place rapidement afin de lancer la consultation au plus tôt et subir le moins possible la hausse du prix. Le prix du gaz naturel est en effet fortement lié au contexte géopolitique actuel conduisant à une tension sur les marchés et donc à une augmentation de la facture pour les bénéficiaires.



Plusieurs équipements municipaux sont chauffés au **chauffage urbain** (52 K€) : les gymnases Colette Besson et Voltaire, le groupe scolaire Voltaire, la Boîte à Jeux et les locaux Espaces verts. La rénovation niveau RT 2005, avec une extension de 144 m², sur le gymnase Voltaire prévoit un gain en exploitation de 3 400 €/an. La livraison du chantier a été faite au 1^{er} trimestre 2021. Au regard de ces éléments, l'enveloppe proposée est à la baisse de 2 711 €.

Le chauffage au **combustible bois granulés** (18,3 K€) concerne L'heure bleue (env. 10 K€/an) et, depuis l'été 2021, le centre de loisirs du Murier et Guy Môquet (livraison juillet 2021). Cela implique que plus aucun bâtiment municipal n'est chauffé au fuel (les achats de fuel qui ressortent dans le graphique ne concernent plus que l'aire de lavage aux ateliers municipaux, 100 € tous les 3 ans), confirmant que Saint-Martin-d'Hères est la première ville de l'agglomération à sortir du fuel.

Le budget du **carburant** représente 6,6 % du total (110 K€). Les dimensions environnementales et budgétaires sont, bien entendu, au cœur des choix de gestion du parc automobile :

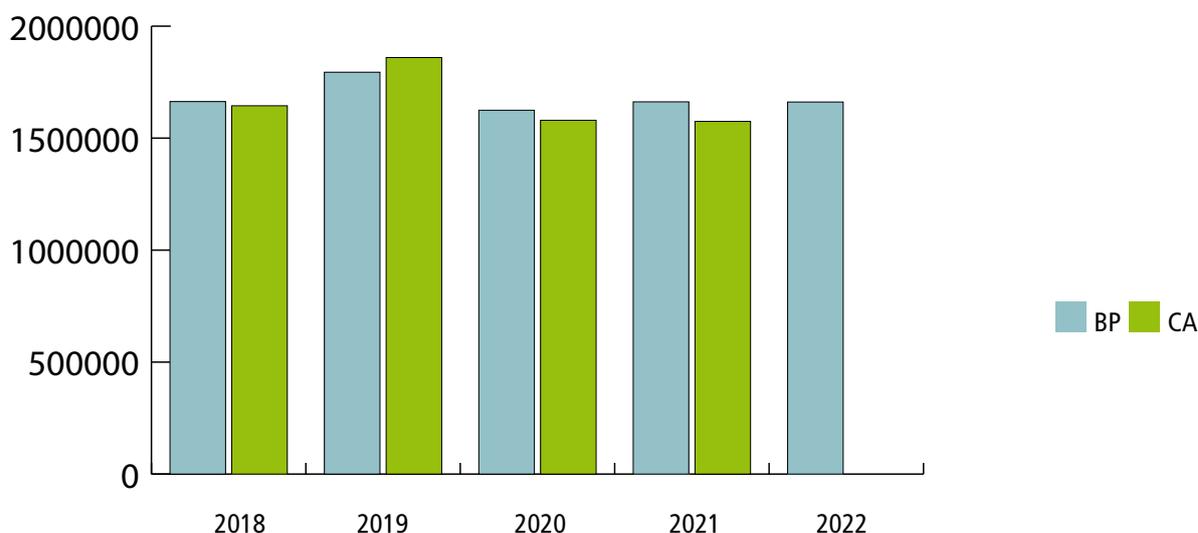
- la flotte automobile doit être renouvelée en intégrant les impératifs de la fin du diesel d'ici à 2025 et plus globalement la diminution de l'empreinte carbone ; pour cela, la réflexion sur de nouvelles stratégies d'achat doit se poursuivre en développant également la flotte de vélos, le choix de nouvelles énergies, la diminution de la flotte ;
- la problématique du prix des énergies s'intègre dans la réflexion sur les organisations 2022 afin d'éviter une répercussion sur les budgets. Ainsi, par exemple, le nombre de véhicules de déneigement va diminuer (vente de certains matériels) et désormais, la prestation de déneigement et salage de la zone du Murier sera externalisée (diminution du nombre d'heures supplémentaires des agents de la Ville).

Plus globalement, l'ensemble des prix des pièces détachées automobiles étant indexé sur les prix des carburants, le service du parc automobile doit affiner sa politique achat.

La consommation d'eau est budgétée à hauteur de 140 K€ (110 K€ pour les bâtiments communaux et 30 K€ pour l'arrosage des espaces verts. Les enveloppes proposées sont stables mais les services vont s'atteler à un travail plus précis de suivi et de maîtrise des consommations : pour les bâtiments, le suivi rigoureux des sites présentant une anomalie de consommation et les travaux permettant d'améliorer la détection de fuites sont les principales actions pour réduire cette dépense ; pour ce qui concerne l'arrosage, un suivi plus précis des sites consommateurs d'eau et la mise en œuvre du plan de gestion différenciée devraient permettre la maîtrise de ce poste.

Ainsi, au global, le budget des fluides est stable malgré une augmentation significative prévue pour l'énergie. Il représente 19,36 % du chapitre des charges à caractère général. En 2022, la part d'énergies renouvelables augmente dans le mix énergétique de la Ville (2 bâtiments chauffés aux granulés-bois, Maison communale et L'heure bleue alimentés en électricité verte). Le plan d'actions du décret tertiaire permettra de réduire la consommation énergétique et la dépense énergétique liés à environ 30 bâtiments concernés.

EVOLUTION DES BUDGETS DES FLUX



Le contexte international et les conséquences des évolutions climatiques engendrent une augmentation des dépenses de primes d'assurances (catastrophes naturelles, etc.) qu'il faut également intégrer au budget 2022.

Inquiétudes pour l'autonomie financière des collectivités

Sur le plan national, le budget communal sera marqué à court et moyen termes par plusieurs aspects.

Le **contexte pré-électoral**, en premier lieu, implique à court terme la préparation budgétaire 2022 : en effet, après un mandat de relations houleuses, caractérisé, moins par la baisse des dotations qui avait marqué le mandat du président Hollande, que par la suppression de la taxe d'habitation (et l'exonération de 50 % des bases de fiscalité industrielle) et la perte d'autonomie des collectivités, la situation en attente de l'échéance électorale est plutôt figée. Les évolutions des dotations sont donc attendues dans la lignée de la moyenne des tendances des dernières années. En matière de fiscalité, le budget primitif intègre bien entendu les effets de la réforme de la taxe d'habitation, que le budget 2021 n'avait pas pu intégrer du fait des délais (suppression des allocations compensatrices de taxe d'habitation, exonération partielle de deux ans de taxe foncière pour l'ensemble des locaux neufs, et, en 2022, application du nouveau taux communal aux allocations compensatrices de taxe foncière). La revalorisation annuelle des bases, qui suit désormais les chiffres de l'inflation, sera de fait, plus forte que les années précédentes, ce qui conduit à une hausse des inscriptions, toujours sans variation des taux.

À moyen terme, en revanche, l'inquiétude est forte.

Conséquence de la réforme supprimant la taxe d'habitation, le **calcul du potentiel financier** va être modifié. Le potentiel financier d'une commune (plus généralement d'une collectivité) sert à évaluer et comparer sa richesse théorique ou potentielle avec celle des communes de la même strate, permettant ainsi de répartir les dotations d'État. Il est composé du potentiel fiscal auquel on ajoute d'autres ressources comme les dotations. Comme le potentiel fiscal se calcule en multipliant les bases fiscales d'une commune au taux moyen de

l'ensemble des communes, avec la suppression de la taxe d'habitation et les changements de répartition des ressources qu'elle a engendrée (basculé de la taxe sur le foncier bâti des départements vers les communes, d'une part de TVA nationale pour les EPCI et les départements,...), sa pertinence est aujourd'hui obsolète.

Un travail a été mené en 2020 et 2021 et des propositions pour changer la composition de ce potentiel ont abouti. Leur mise en place aura des effets en 2023 : il s'avère que ceux-ci seront très importants, et que, selon les premières analyses, les collectivités urbaines seront les grandes perdantes. Cette réforme inquiète.

LE RÔLE DES INDICATEURS FINANCIERS

LE POTENTIEL FISCAL : C'est un indicateur de richesse fiscale. Il correspond à la somme que produirait les taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité qu'a la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

LE POTENTIEL FINANCIER : correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes.

L'EFFORT FISCAL : permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (commune et EPCI) et le potentiel fiscal.

L'UTILISATION DES INDICATEURS DANS LE CALCUL DES DOTATIONS

La Dotation de solidarité rurale (DSR)
La Dotation de solidarité urbaine (DSU)
La Dotation nationale de péréquation (DNP)
Le FSRIF (attribution et contribution)
Le FPIC (attribution et contribution)

La Dotation de solidarité rurale (DSR)
La Dotation de solidarité urbaine (DSU)
La Dotation nationale de péréquation (DNP)
Le FPIC (attribution)

Le projet de loi de finances 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financier de 2021.

Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via un coefficient qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme. Cela s'appliquera comme suit :

ANNÉE	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coefficient de neutralisation	100 %	90 %	80 %	60 %	40 %	20 %	0 %

Des modalités plus précises seront indiquées par décret en début d'année 2022.

L'autre point d'inquiétude créé par la suppression de la taxe d'habitation repose sur le constat de perte d'autonomie, fiscale, financière et donc plus largement politique, des collectivités. La marge de manœuvre décisionnelle sur leurs ressources s'est fortement réduite :

- pour les communes, la seule taxe restante, la taxe foncière, ne touche qu'une partie des populations (les effets "pervers" sont nombreux : quelle répartition entre aménagement économique et habitat ? quelle répartition entre résidences principales et secondaires pour les villes touristiques ?) et son taux additionnant deux anciens taux locaux est "facialement" élevé ;
- pour les EPCI, cette recette fiscale locale est remplacée par le reversement d'une part de TVA nationale, figée en proportions, qui peut s'assimiler à une dotation ; de plus, les EPCI qui perçoivent de la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises sont "doublement" touchés par l'exonération de 50 % des bases fiscales industrielles ;
- mais surtout pour les départements et les régions, le lien fiscal avec le territoire n'existe pratiquement plus.

Ce constat, aux conséquences lourdes, a été unanimement reconnu lors du dernier congrès des maires, quelle que soit la tendance politique.

Comme au cours des dernières années les collectivités ont beaucoup pâti de décisions présidentielles ou gouvernementales descendantes (sans concertation) très hâtives (parfois brutales) concernant les dotations, avec de fortes baisses les ayant contraintes à des adaptations complexes, l'inquiétude et la rancœur sur les restrictions de leur marge de manœuvre financière sont accrues.

Celles-ci sont d'autant plus fortes qu'elles interviennent dans un contexte de fort déficit public pour lequel les budgets locaux vont forcément être mis à contribution¹. L'étaiu semble se resserrer entre une marge de manœuvre fiscale très faible et des dotations menacées (réforme du calcul du potentiel financier, effort de réduction du déficit) voire des budgets mis à contribution face à des populations éprouvées par la crise sociale présentant des attentes importantes de service public.

¹ Leur bonne santé financière constatée en 2021 (et décrite dans le rapport d'orientations budgétaires) justifiera d'autant plus leur mise à contribution à très court terme.

Enfin, certains s'interrogent même sur la capacité du service public à répondre aux besoins quand les ressources désormais identifiées pourraient ne pas être suffisantes (suppressions de ressources fiscales dans un contexte de crise sociale).

Si la suppression de la taxe d'habitation est donc désormais bel et bien intégrée à la prévision budgétaire 2022, les effets de la réforme du calcul du potentiel financier tout comme la contribution à la réduction du déficit public, pour leur part, ne sont pas intégrés dans la prévision des recettes de dotations. Ceux-ci ne seront vraisemblablement visibles et prévisibles qu'après 2022.

1.2. Les équilibres budgétaires de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

En 2022, les produits des services des secteurs de l'enfance et petite enfance ne devraient plus pâtir de la crise sanitaire, l'hypothèse de confinements généralisés n'étant plus envisagée. Sur le secteur de l'enfance, malgré une diminution des effectifs scolaires, du fait d'un taux de fréquentation croissant, le nombre d'enfants accueillis dans les accueils périscolaires et extrascolaires est stable voire en légère augmentation. Ceci engendre une augmentation des recettes familles, estimée pour 2022 à 12,7 K€ supplémentaire pour le secteur animation-enfance et 10 K€ pour la restauration scolaire, ainsi qu'une augmentation de 19 K€ de subventions de la Caf. La hausse pourrait être plus massive si l'on ne constatait pas, depuis 2014, une baisse des effectifs scolaires, due à une baisse de la natalité. Ainsi, en 2021-22, on compte environ 100 élèves de moins que l'année précédente. Ceci engendre une diminution des dépenses de fournitures scolaires, de la subvention aux coopératives scolaires, de l'investissement nécessaire au renouvellement de mobilier et, en recettes, de la dotation de l'État dans le cadre du fond d'amorçage.

L'effet de la baisse de la natalité se fait ressentir de façon très forte sur le secteur de la petite enfance : le nombre de naissances sur le territoire est passé de 603 en 2014 à 381 en 2020, ayant, logiquement, des impacts directs sur la fréquentation des structures. Conjuguée à un changement de comportement des familles qui font des demandes "au plus juste" et changent régulièrement leurs contrats du fait de situations professionnelles fluctuantes, les structures petite enfance, financées à la fois à l'heure de présence des enfants et au taux de facturation, doivent adapter leur offre (voir plus bas). Les recettes inscrites au budget sont pour l'heure, stabilisées.

Le secteur de la **culture**, qui a fortement souffert de la crise sanitaire en 2021, est de son côté soumis à l'obligation du Pass sanitaire ; il pâtit de l'absence de retour massif du public, qui s'explique aussi, au niveau national par des changements de comportements suite à la pandémie : « Une étude commandée par le ministère de la Culture montre que, début septembre, les Français n'avaient pas repris leurs pratiques culturelles d'avant la crise sanitaire. Celle-ci précise que depuis le 21 juillet, date de la mise en place du Pass sanitaire, seulement la moitié (51 %) des personnes allant au cinéma habituellement au moins une fois par an sont retournées en salle. Et encore, le septième art s'en sort plutôt bien. Les amateurs d'expositions se sont faits plus rares puisque 40 % d'entre eux seulement ont retrouvé le chemin des musées. Quant au spectacle vivant, il fait face à une véritable hémorragie. Un quart seulement des amoureux du théâtre y sont revenus, les fans de musique faisant à peine mieux, avec 27 % d'entre eux qui sont allés à un concert. »²

²Source Télérama
du 27 octobre 2021

Ainsi, les produits des ventes aux usagers de SMH en scène, de Mon Ciné sont affichés stables mais impliquent, comme dans l'ensemble des secteurs de la culture, un effort très soutenu des services municipaux pour trouver le moyen de "faire revenir" les publics.

Enfin, le secteur du **sport** reste lui aussi, impacté par la crise sanitaire en 2022 : jauges revues à la baisse, obligation du Pass sanitaire, accélération du changement des pratiques (développement des pratiques en extérieur) et efforts nombreux, de l'école municipale des sports comme des clubs, pour pouvoir retrouver les niveaux de fréquentation qui précédaient la crise malgré les nombreuses incertitudes pour le début de l'année. Les recettes sont inscrites en hausse, notamment celles de la piscine municipale.

Au global, le chapitre 70 des produits des services est estimé à 2,8 M€, en hausse de 6,34 % par rapport au BP 2021. Le budget 2021 ayant été construit "hors Covid", cette hausse s'explique en réalité par l'inscription, nouvelle, de 185 K€ qui relèvent de la refacturation au CCAS des postes des services mutualisés, conformément à la convention cadre. Après ce retraitement, les recettes sont estimées stables.

Le chapitre 75 des produits de gestion courante est en hausse de près de 13,5 %. Une partie de la hausse s'explique par la mise en location de l'agence de La Poste avenue du 8 Mai 1945. Il fait suite à l'acquisition du bâtiment par la Ville.

Le chapitre 013 est également en hausse (+ 70 K€ environ) du fait d'ajustement des prévisions de recettes de remboursement de charges de personnel.

Le détail des inscriptions budgétaires des chapitres 73 "impôts et taxes" et 74 "dotations" a été fourni dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires.

Le chapitre 73 bénéficie notamment - d'une revalorisation forfaitaire des bases désormais alignée sur l'inflation (donc en plus forte progression par rapport à ces dernières années).

Au global, le poste des recettes de fonctionnement évolue comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021	BP 2022	2021-22
70	Produits des services	2 662 413 €	2 831 260 €	6,34 %
73	Impôts et taxes	35 646 871 €	36 558 725 €	2,56 %
74	Dotations, subventions	16 406 903 €	15 967 225 €	-2,68 %
75	Autres produits de gestion courante	248 446 €	281 850 €	13,45 %
76	Produits financiers	17 734 €	12 560 €	-29,18 %
77	Produits exceptionnels	1 000 €	3 000 €	200 %
013	Atténuation de charges	344 53 €	414 500 €	20,31 %
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		55 327 900 €	56 069 120 €	1,34 %
042	Dotation aux amortissements (sub)	164 000 €	162 000 €	-1,22 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		56 231 120 €	56 231 120 €	1,33 %

Dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, les différents chapitres évoluent comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021	BP 2022	2021-22
011	Charges à caractère général	8 417 400 €	8 576 205 €	1,89 %
012	Charges de personnel	35 673 105 €	36 029 835 €	1 %
65	Autres charges de gestion courante	5 499 016 €	5 045 435	-8,25 %
66	Charges financières	336 040 €	382 860	13,93 %
67	Charges exceptionnelles	57 000 €	69 700 €	22,28 %
68	Provision	-	798 000 €	
014	Atténuation de produits	145 000 €	130 000 €	-10,34 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		50 127 561 €	51 032 035 €	1,80 %
042	Dotation aux amortissements	2 036 000 €	2 036 000 €	0 %
023	Virement à la section d'investissement	3 328 339 €	3 163 085 €	-4,97 %
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		55 491 900 €	55 491 900 €	1,33 %

À la sortie du cadrage budgétaire, qui envisageait une stabilisation du chapitre 011 des **charges à caractère général** "sauf exceptions", et grâce à un effort important des services (voir notamment les objectifs sur les postes des fluides) les dépenses impondérables conduisent à une hausse d'environ 1,9 % de ce chapitre (+158,9 K€). Près de 100 K€ relèvent de dépenses informatiques liées à la réinternalisation des prestations du Sitpi, intégrées en DM dans le budget 2021 mais non prévues au budget primitif. 50 K€ résultent d'un transfert du chapitre 012 vers le chapitre 011 pour les remplacements quotidiens des agents d'entretien, désormais effectués dans le cadre du partenariat (collaboration par convention) avec l'association MFI SSAM (association d'insertion).

Pour ce qui concerne les charges de personnel, les éléments marquants du BP 2022 sont les suivants :

- un glissement vieillesse technicité (GVT) qui s'établit annuellement autour de 0.8 à 0.9% de la masse salariale est porté au budget. Il est le reflet des écarts de rémunération sur les effectifs remplacés et des principales mesures liées aux carrières des agents en place. Certaines sont mécaniques et réglementaires (prise d'échelon), d'autres relèvent de choix de l'autorité afin de permettre aux organisations de s'ajuster au contexte et de proposer aux agents de la collectivité des perspectives de carrière avec des avancements de grade et promotions ; il est à noter que malgré le contexte financier défavorable, la collectivité porte depuis de nombreuses années une politique favorable aux agents sur les parcours professionnels, maintenant des possibilités pour les agents de toutes catégories ;

- des mesures concernant la suppression des indices majorés inférieurs à 340 sont prévues ainsi qu'une prime exceptionnelle liée à la suppression des 1^{ers} échelons, ces deux mesures représentant environ 270 K€ ;
- des discussions sont en cours au niveau national sur des évolutions de grille de cadres d'emploi sociaux et médico-sociaux ainsi que sur l'augmentation du point qui devront être appliquées ;
- quelques mesures d'amélioration de la protection sociale seront proposées afin d'anticiper progressivement les obligations qui incomberont aux employeurs dès 2025.
- la poursuite d'un suivi rigoureux des heures supplémentaires et la priorité donnée à l'utilisation des heures complémentaires lors des remplacements d'agents momentanément absents ;
- l'étude d'organisations permettant d'éviter des contrats courts sera réalisée en 2022 (périscolaire notamment), afin de continuer la politique de déprécarisation et de limiter le paiement de primes rendues obligatoires par la loi transformation de la fonction publique d'août 2019 (concerne les contrats à durée déterminée d'une durée inférieure à 1 an, renouvellement compris, et s'élève à 10% de la rémunération brute globale). L'effort de déprécarisation a été engagé depuis plusieurs années et divers types de mesures ont été mis en place (créations de postes, mensualisation, complément de temps partiels par des heures complémentaires notamment). La particularité d'avoir certains métiers en direct oblige la Ville a constamment évoluer sur ses organisations.

Concernant les effectifs, des décisions sont prises afin de neutraliser les augmentations exogènes et endogènes incompressibles (augmentation GVT, mesures nationales...) :

- globalement la suppression de 12 postes minimum, le gel de 3 postes et la création de 4 postes nouveaux, au plus près des besoins et permettant de générer une économie de l'ordre de 350 K€ ;
- des moyens non permanents s'ajustent en fonction des besoins maintenus au niveau du précédent BP afin de permettre une réactivité et adaptation des organisations ;
- trois apprentis réaliseront leur seconde année en vue de la préparation de leur diplôme.

Au global, le chapitre des charges de personnel (012) est en hausse de +1 % par rapport au BP 2021. Pour autant, cet objectif sera difficilement tenable. Le vote du budget communal dans l'attente de décisions de l'État, nous amène à être particulièrement prudents.

Le chapitre 65 des contingents et subventions est en diminution de près de 500 K€ (-9 %) essentiellement du fait de la non inscription du contingent dû au Sitpi. Suite à la demande de la Ville de sortie du dispositif, la procédure se situe désormais sur le plan juridique ce qui explique que ce montant soit désormais inscrit en provision pour risques (chapitre 68). Les autres postes sont à budget quasi-constant :

- la subvention au CCAS est stable (2 858 K€),
- la subvention aux associations sportives sous contrat ou conventions est stable (593 K€ au global), à ce montant s'ajoute une somme non affectée de 50 K€ (+15,5 K€), les bons sports à hauteur de 18 K€ et la mise à disposition de personnel au club de foot à hauteur de 39 K€,
- la subvention à Mon Ciné est ajustée à l'équilibre du budget annexe, en légère baisse (340 K€, -13 K€, voir le paragraphe relatif à Mon Ciné dans ce rapport),
- la subvention au COS est en hausse de 5 000 € (325 K€),
- 122,5 K€ sont prévus pour des subventions dans le domaine culturel,
- et 100 K€ sont budgétés pour des appels à projet dans le domaine de la jeunesse.

Le chapitre 66 des intérêts de la dette est en augmentation (+46,5 K€) du fait des nouveaux emprunts contractés en 2021.

Le chapitre 014 atténuations de charges couvre deux postes :

- la redevance spéciale pour enlèvement des ordures ménagères versée à la Métro pour 120 K€, en diminution de 5 000 € par rapport au BP 2021. Depuis juillet 2021, cette redevance est facturée au réel avec trois tarifs : 0,028€/l à 0,030€/l pour les ordures ménagères, 0,021 €/l à 0,015€/l pour le tri et 0,028€/l à 0,010€/l pour l'alimentaire (dorénavant différent des OM). Le plan d'actions municipal de réduction des déchets est en cours de déploiement (réduction de la quantité d'impressions avec un paramétrage en recto verso par défaut, poursuite du travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire). De même, le déploiement du tri dans les bâtiments communaux se poursuit : il est opérationnel à partir du 1^{er} septembre 2021 dans les groupes scolaires (bâtiment + cour d'école) suivants : GS Eluard, GS Voltaire, GS Condorcet, GS Langevin, GS Romain Rolland, GS Péri, GS Barbusse. À noter que la mise en place des conteneurs de tri de déchets alimentaires engendre des frais supplémentaires de nettoyage et de prestations d'entrée et de sortie.
- Le reversement des redevances pour pollution et modernisation des factures d'eau encaissées par la Ville pour la gestion antérieure à 2014. Ce montant est en baisse de 10 K€.

Enfin, le chapitre 68 intègre deux provisions :

- celle du Sitpi, pour un montant équivalent au contingent de 2022, comme mentionné plus haut (382 K€),
- celle de la MJC Bulles d'Hères, pour un montant équivalent au reliquat de la subvention 2020 non versé (414 K€) et dont le contentieux reste ouvert.

1.3. Les indicateurs et ratios financiers

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En analyse financière, elle est aussi retraitée des dépenses ou recettes liées aux provisions (chapitre 68 de dépenses pour constitution de provision et chapitre 78 de recettes pour reprise de provision). En 2022, hors dépenses de provision, l'épargne brute est donc de 5,8 M€, en croissance de 11,8 %. En intégrant la dotation aux provisions, elle diminue de 3,55 % (-184,4 K€).

L'épargne est constituée de la dotation aux amortissements, écriture obligatoire, aujourd'hui estimée au montant identique à celui de 2021 et du virement à la section de fonctionnement, en diminution (-5,6 %).

Les ratios permettent de mesurer la santé financière d'une collectivité, notamment en comparaison avec les collectivités de la strate. **Les ratios réglementaires relatifs au budget 2022, sont les suivants :**

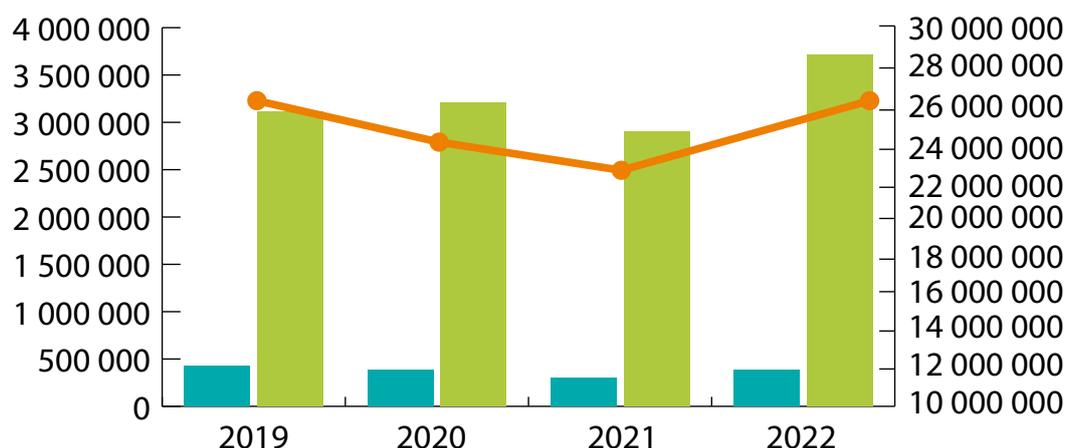
INFORMATIONS FINANCIÈRES - RATIOS		VALEURS COMMUNALES BP 22	MOYENNES NATIONALES DE LA STRATE DGCL 2020
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 313	1 212
1	Produits des impositions directes / population	651	670
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 442	1 405
4	Dépenses d'équipement brut / population	393	301
5	Encours de dette / population	690	1 018
6	Dotation globale de fonctionnement (forfaitaire + DSU + DNP) / population	261	202
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	70,60 %	62,40 %
9	Dép. de fonctionnement et remboursement de capital de dette / recettes réelles de fonctionnement	97,68 %	93,40 %
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	27,27 %	21,40 %
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	47,82 %	72,40 %

On note que les chiffres relatifs à la dette reflètent l'héritage de désendettement effectué sur plusieurs années après la recette exceptionnelle de 2012 : la Ville n'a pas ou très peu emprunté et, en remboursant les échéances de son encours existant, elle s'est progressivement désendettée.

Néanmoins, l'excédent cumulé ayant été désormais complètement utilisé, deux emprunts ont été souscrits en 2021 : un de 1,5 M€ à l'été, fléché sur la Résidence autonomie, et un de 5,5 M€, en cours de contractualisation au moment de la finalisation du budget prévisionnel. Pour 2022, l'encours de dette (capital restant dû) au 1^{er} janvier est donc en hausse, tout comme le remboursement des échéances (capital en investissement et intérêts en fonctionnement).

DETTE DU BUDGET PRINCIPAL : RÉTROSPECTIVE ET BP2022

- Intérêts de la dette en cours
- Remboursement en capital de la dette
- Capital restant dû au 01/01 (ech de droite)



2 - Actions et projets municipaux en 2022

2.1. Ressources et moyens

En matière **informatique**, l'année 2021 a été une année de "reprise" suite à l'épisode de confinement. La première phase de refonte des infrastructures est terminée, le Wifi déployé dans ses 2 premières phases. Les outils informatiques métiers ont été optimisés, complétés et les contrats entièrement revus.

La sortie du Sitpi a été un projet important, mobilisant les ressources des services. Malgré un décalage, le travail d'étude pour les applications ressources est finalisé, les services commencent à travailler sur leur processus métier.

Pour 2022 se poursuit le travail de mise en œuvre du numérique sous le label SMH Numérique :

- Finalisation du socle technique Wifi (maisons de quartier, bibliothèques, espaces culturels, bâtiments administratifs et écoles). La consolidation du socle des écoles est prévue pour 2022 et la préparation du déploiement dans les équipements sportifs pour 2023 ;
- Évolution du portail famille vers le portail citoyen pour les services recevant du public (DEE, sports, petite enfance) ;
- Demande d'actes en ligne normalement opérationnel dès la fin 2021 pour l'état-civil.

Le budget informatique 2022 sera orienté vers les applications transversales (messagerie, espaces collaboratifs, outils du SGDAN, gestion des documents numériques), une partie relevant de travaux initiés en 2021 ayant subi un retard dû au contexte sanitaire. Le choix, orienté vers des outils sous licence libre, a un impact sur le budget de fonctionnement dès 2022. Ce budget verra s'achever l'architecture système, avec le changement du système de gestion des fichiers (Samba 4) et la refonte de l'annuaire des services, permettant à la fois de proposer de meilleurs services aux utilisateurs et d'automatiser le déploiement des postes de travail (outil de gestion à distance).

Le budget de fonctionnement de la **communication** est en légère hausse (+10 K€) essentiellement en lien avec l'évolution de la stratégie numérique.

Lors du BP 2020, la direction de la communication s'était engagée à diminuer ses impressions de 30 % sur 2 ans, année 2020 et année 2021. L'engagement a été respecté (à titre d'information, le nombre de dossiers traités était à fin septembre 2021 de 1 130 contre 1 268 en 2020, 1 713 en 2019 et 1 698 en 2018), d'une part en réduisant les quantités d'impressions de programmes et de flyers d'actions phares (il faut noter néanmoins que la crise sanitaire a impacté les quantités d'impressions, y compris en 2021, du fait de la réduction ou l'annulation totale des actions ouvertes au public), d'autre part en améliorant les stratégies web et réseaux sociaux.

Le canal principal d'informations au public a ainsi été numérique. Cela a permis d'ancrer les supports de communication web, réseaux sociaux et presse comme sources d'information auprès des habitants.

Outre la croissance de la stratégie numérique, l'objectif était de diminuer les impressions et travaux en externe, entraînant une augmentation des impressions à la reprographie. Seuls les supports spécifiques (panneaux grands formats, programmes et plaquettes en très grande quantité) seront maintenus en externe.

Dans le cadre du développement de la présence numérique, plusieurs services et équipements municipaux souhaitent disposer de leurs propres réseaux sociaux sur le modèle du spectacle vivant. Une réflexion de fond est en cours à ce sujet afin de poser un cadre et une ligne directrice. L'abondance des supports existants et le mode de fonctionnement demandent de pouvoir centraliser ces réseaux sur une seule plateforme de gestion, inscrite au budget 2022, afin d'avoir une vision d'ensemble et de pouvoir définir des accès à chaque service.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement de la communication numérique, un progiciel de création de newsletters est également envisagé, permettant de répondre à plusieurs attentes :

- la création d'une newsletter d'actualités générales mensuelle renvoyant sur le site et nos réseaux sociaux (valorisation de l'ensemble de nos outils numériques),
- la création de newsletters thématiques pour la culture, la communication interne et le service environnement à minima.

Enfin, la sortie du Sitpi impliquera la prise en charge de nouvelles prestations de mise sous pli, mensuelle, des bulletins de paie et du journal interne "Appel d'Hères", ainsi que l'impression et la mise sous pli de 18 000 cartes électorales avec enveloppes.

Le budget du service juridique est en légère évolution. Bien que l'évaluation des dépenses en matière de contentieux soit toujours difficile à effectuer, par précaution son montant est en hausse du fait des dossiers en cours fin 2021.

Dans le domaine de l'état-civil / démarches citoyennes, 2 scrutins sont à organiser en 2022 :

- les élections présidentielles (10 avril 2022 et 24 avril 2022)
- les élections législatives (12 juin 2022 et 19 juin 2022)

Stabilisation des dépenses (masques, produits,...) liées à la crise sanitaire à hauteur de 35 K€

Vêtements de travail et EPI (équipements de protection individuelle) : maintien des enveloppes et des renouvellements d'achats tous les 2 ans (services agents entretien, restauration par exemple). L'usure s'introduit progressivement dans les achats de l'ensemble des services ; par exemple, les services nouvellement dotés n'ont pas de dotation systématique.

2.2. Éducation, services aux publics

Le contexte sanitaire, depuis mars 2020, a placé pendant plusieurs longs mois le monde de la **culture** en apnée prolongée obligeant la fermeture de certains équipements culturels, et l'interruption des programmations et actions culturelles planifiées. Consciente que la crise sanitaire impacte et fragilise fortement le secteur culturel et les intermittents, la Ville de Saint-Martin-d'Hères s'est inscrite pleinement dans l'élan de solidarité nationale de l'État et des collectivités locales en soutenant le secteur. Le soutien municipal a reposé sur le paiement des cachets des artistes dont le spectacle a été annulé. Ainsi, à travers les 4 délibérations de soutien au secteur culturel, la Ville aura soutenu les acteurs culturels sur les saisons 2019-2020 et 2020-2021 d'un montant total de 131 424 €. En parallèle à ce soutien financier, Saint-Martin-d'Hères a pu également mettre à la disposition des artistes et compagnies, les salles de spectacles L'heure bleue et l'Espace culturel René Proby, le matériel disponible ainsi que le personnel technique permanent, pour une période de résidence de création ou de reprise. Cela représente : 15 temps de résidence (soit 77 jours) avec 2 compagnies martinéroises, 5 compagnies grenobloises et 1 compagnie venant du Jura.

Depuis juillet 2021, les équipements culturels tels que la Médiathèque, les salles de spectacles ainsi que Mon Ciné sont dans l'obligation de contrôler le Pass sanitaire. Ce nouveau protocole sanitaire n'est pas sans poser question quant à l'accessibilité de la culture pour tous et à tous, notamment pour des équipements culturels de proximité tels que les bibliothèques.

LA MÉDIATHÈQUE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES EN QUELQUES CHIFFRES :

ANNÉE	2018	2019	2020
Nombre inscrits (adultes et enfants)	4 929	5 794	5 462
Nombre de documents prêtés	234 382	236 628	162 780
Nombre d'actions culturelles réalisées	1 317	1 210	253
Nombre de personnes touchées par ces actions	27 182	24 728	4 037
Nombre de classes accueillies régulièrement	138	138	158
Nombre d'accueils de classes	708	734	284
Nombre d'élèves touchés	3 197	3 129	3 371
Nombre de formations individuelles réalisées	110	178	47
Nombre d'agents service médiathèque	23	24	24

En effet, les objectifs de la Médiathèque sont d'essayer de toucher les publics les plus éloignés de la culture, de chercher à rendre accessible les nouvelles technologies auprès du plus grand nombre, d'offrir d'autres sources documentaires, plus généralement, de contribuer au bien-être de la population et à l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.

Or, la pandémie a fortement impacté le fonctionnement de la Médiathèque et l'activité du service ; ainsi, de septembre 2020 à août 2021 :

- 11 fonctionnements différents ont été mis en place par l'équipe de la Médiathèque ;
- la continuité du service public a été maintenue souvent avec une équipe amoindrie ;
- les actions culturelles se sont adaptées, les propositions numériques se sont amplifiées, les manifestations culturelles proposées habituellement se sont mises en adéquation avec le contexte sanitaire : Au Bonheur des enquêtes, La Nuit de la Lecture, La Quinzaine du numérique ont été proposées en ligne.

Pour 2022, les interrogations demeurent quant aux conséquences de la pandémie : quels seront les protocoles à venir (toutes les activités pourront-elles reprendre en présentiel) et quel effet aura l'entrée en vigueur du Pass sanitaire sur la fréquentation des bibliothèques ?

Par ailleurs, un nouveau réseau intercommunal autour de la lecture devra peut-être être trouvé à la suite de la sortie du Sitpi.

L'inauguration d'une artothèque qui a eu lieu le jeudi 21 octobre 2021 au sein de l'Espace Vallès s'inscrit pleinement dans les objectifs de la délibération cadre de la politique culturelle 2020-2026 adoptée le 26 janvier 2021 au Conseil municipal. Il répond à la volonté de rendre accessible la culture pour tous et à tous et de développer la démocratie culturelle par la participation des usagers. La nouvelle artothèque permettra à la Ville de se doter d'une collection patrimoniale et historique d'œuvres variées à partir des expositions d'artistes accueillis à la galerie municipale d'art contemporain depuis ces trente dernières années.

SMH en scène pilotera la célébration des 30 ans de L'heure bleue en 2022-2023. En investissement, outre les améliorations sur la salle (sonorisation), l'amélioration du confort d'accueil du hall est envisagée.

Pour cette même saison, la présence d'équipes artistiques sur le territoire facilitant la mise en œuvre de projets participatifs, SMH en scène poursuivra l'accueil de compagnie pour une résidence de territoire. Un budget approprié est proposé pour les conventions de résidence (+12 K€).

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à la culture pour tous et malgré le contexte de crise sanitaire qui fragilise les pratiques culturelles des usagers et l'économie du secteur culturel, l'équipe municipale a adopté une délibération le 27 avril 2021 favorisant la simplification de la grille tarifaire de la billetterie par l'homogénéisation des dénominations et des catégories de publics, ainsi que par la diminution du nombre de tarifs et par l'incitation de la politique d'abonnement pour tous les usagers.

Toujours sur L'heure bleue, la reconduction de l'événement "Cultures partagées - Éducation artistique et culturelle" qui s'est tenu pour la 1^{re} édition le 2 juin 2021 est prévue pour le 30 mars prochain. L'éducation artistique et culturelle est un des axes forts de la politique culturelle portée par la Ville de Saint-Martin-d'Hères. Cette rencontre ouverte à l'ensemble des professionnels de l'éducation, sur le temps scolaire et hors temps scolaire, de tous types d'établissements, de la maternelle à l'université, a pour objectif premier d'être un lieu de ressources, d'échanges et de présentation des projets d'éducation artistique et culturelle 2022/2023 proposés sur le territoire de la commune. Sont associés à l'organisation de cette rencontre différents acteurs culturels du territoire (l'Université Grenoble-Alpes, la Maison de la Poésie Rhône-Alpes, le Centre des Arts du Récit, la C^{ie} Citadane, le collectif d'équipes artistiques du Baz'Art(s)) et les professionnels des services culturels municipaux (Mon Ciné, la Médiathèque, l'espace Vallès, Saint-Martin-d'Hères en scène) ainsi que les institutions telles que la DAAC (Délégation académique aux arts et à la culture), le département de l'Isère, la Drac, et la Région.

Le dispositif "1,2,3 Culture !", prévu sur SMH en scène depuis septembre 2021, sera mis en place sur Mon Ciné à partir de janvier 2022. Il consiste à inviter les enfants scolarisés dans les écoles du 1^{er} degré à Saint-Martin-d'Hères (maternelle au CM2) à un spectacle ou une séance de cinéma à Mon Ciné. Dans le contexte actuel de la crise sanitaire occasionnant la limitation des pratiques culturelles de tous, ce dispositif vise à permettre à chaque enfant scolarisé de re-découvrir les lieux culturels de la Ville sur un temps autre que celui du temps scolaire. L'idée est aussi d'inciter des familles à revenir dans les lieux culturels, reprendre l'habitude des sorties culturelles, oser entrer dans une salle de spectacle ou dans un cinéma, passer un bon moment ensemble, pouvoir parler d'un spectacle, d'un film, en débattre, se construire un point de vue critique ...

Le partenariat avec l'association Spacejunk sera reconduit pour la participation au Street Art Festival 2022. Une convention de partenariat sera signée entre la Ville et l'association qui organise la 8^e édition du festival Street Art en mai / juin 2022. La signature permettra la réalisation d'au moins trois fresques murales sur la commune pour un coût total de 15 K€ et prévoit l'organisation des actions de médiation autour de ces fresques.

Avec l'après MJC, la direction des affaires culturelles s'emploiera en 2022 au développement de la culture scientifique en s'impliquant notamment dans la Fête de la science

L'adaptation nécessaire du service **petite enfance** à une diminution des effectifs a été présentée dans la partie relative à l'évolution des recettes des services. Côté offre, la baisse de natalité conduit à diminuer la capacité d'accueil :

- en modulant davantage les horaires : la modulation consiste à modifier l'agrément sur certains horaires où les enfants sont peu présents de façon à avoir un taux d'occupation favorable (le taux d'occupation est pris en compte dans le calcul du CEJ),
- et en fermant progressivement l'accueil familial : d'ici 2024 la collectivité programme la fermeture de l'accueil familial dont le coût global est d'environ 690 K€ dont 370 K€ à la charge de la commune.

Par ailleurs, en 2022 les relais petite enfance deviendront les services d'accueil de toutes les familles, à la fois pour informer sur tous les modes de garde et procéder à l'inscription sur la liste d'attente. Cette nouvelle activité génère une subvention de 3 000 € par relais petite enfance à temps plein. Enfin, sur le bâtiment de l'annexe Belledonne une réflexion va être entamée sur un accueil unique pour les familles.

Toujours sur la petite enfance, en investissement, une étude est prévue pour réhabiliter et végétaliser les cours de crèches (travaux envisagés en 2023). Enfin, une réflexion est envisagée sur un nouvel équipement qui réunirait les équipements Labourbe et Essartié : ces deux structures de 18 et 20 places sont anciennes et peu adaptées, il s'agirait de les réunir dans un équipement amélioré et plus facile à gérer.

Concernant la **politique d'accompagnement des 3-12 ans** de la collectivité, on prévoit la montée en charge du pôle inclusion handicap. Celui-ci a été mis en place à l'automne 2020 avec le recrutement de trois personnes titulaires, puis il a rapidement été bien identifié, notamment par l'Éducation Nationale, principal partenaire, ainsi que par les parents et les équipes d'animation. Au cours de l'année 2020-21, 34 enfants en situation de handicap ont été accompagnés dans les accueils de loisirs et 33 dans les accueils périscolaires. Ce chiffre fait l'objet d'une augmentation permanente.

Pour accompagner ce développement, il est proposé d'inscrire au BP 2022 :

- un budget de 25 K€ pour recruter des animateurs/trice chargés de renforcer l'équipe dans l'accompagnement des enfants, et notamment sur le temps du midi en maternelle,
- 2 200 € de location de matériel et fournitures,
- 4 000 € d'investissement.

Enfin, l'achat de matériel scolaire pour les enfants en situation de handicap (dépense obligatoire) augmente également. Cela s'inclut à moyens constants dans les budgets d'investissement de mobilier scolaire.

Au vu du contexte difficile de l'école Voltaire depuis 2020, il est proposé de pérenniser l'action "ateliers langage" portée par l'association CSF dans le cadre du programme de réussite éducative (5 000 €).

Suite au non-renouvellement de la convention de l'action **jeunesse** avec la MJC Bulles d'Hères la commune engage des moyens humains et financiers pour assurer cette mission sur son territoire. Pour cela son pilotage est recentré sur un service. Les besoins des différents espaces dédiés à la jeunesse dans les Maisons de Quartier (Paul Bert, Louis Aragon, Romain Roland, Fernand Texier) ont été évalués : matériel pédagogique et bureautique permettant d'équiper correctement l'espace de travail des agents et les espaces d'accueils des jeunes, nettoyage et travaux de rafraîchissement. Chaque salle jeunesse aura une dotation matériel identique pour commencer, puis, en fonction de l'évolution des besoins et des projets des jeunes, certains lieux d'accueils pourront développer une spécificité matérielle. Pour mémoire, deux maisons de quartier bénéficient d'un studio d'enregistrement et toutes bénéficient d'une salle de spectacle partagée avec les activités du CCAS et des associations qui en font la demande.

Pour les **activités sportives** sur l'espace scolaire, ou l'éducation physique et sportive (EPS) à l'école, la Ville assure une politique d'accompagnement particulièrement affirmée. Cela concerne :

- les activités physiques et sportives terrestres,
- la natation scolaire,
- le ski scolaire (en 2022, le budget devra être réajusté dans la perspective d'un retour à la normale post crise sanitaire avec un fonctionnement optimal du ski scolaire identique à l'année 2019),
- l'apprentissage du vélo dans le cadre de l'EPS : l'échéance fixée par le gouvernement à l'horizon 2022 de la mise en place du Plan vélo et mobilités actives amène la Ville à mettre en œuvre le programme "Savoir rouler" piloté par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il s'agit d'accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité en recherchant l'autonomie et la sécurisation des déplacements des élèves, mais aussi la promotion des déplacements doux. Cela passe par une validation des apprentissages en trois étapes, dont les deux premières, en milieu fermé, dans les cours d'école : étape du "savoir pédaler" (maîtrise des fondamentaux), étape du "savoir circuler" (mobilité en vélo en milieu sécurisé) et étape du "savoir rouler" (circuler en autonomie sur la voie publique, sécurisation des déplacements),
- les projets éducatifs ponctuels.

Les activités sur le temps extrascolaire sont de trois types :

- les activités régulières de l'école municipale des sports (EMS) enfants,
- les stages sportifs pendant les périodes de vacances scolaires,
- un séjour sportif.

D'autres actions ponctuelles sont assurées, parfois en partenariat avec d'autres services de la Ville ou des structures externes. En raison des contraintes sanitaires, les rencontres inter écoles (Courseton, Course ELA) habituellement organisées resteront suspendues au regard des préconisations gouvernementales de limitation du brassage des élèves.

Dans ce contexte contraint et incertain pour l'année à venir, la pratique de l'orientation sur des sites nouvellement équipés de balises est une véritable opportunité pour la pratique des activités physiques et sportives en extérieur. À ce titre, la Ville a engagé depuis 2020 un projet de cartographie des espaces susceptibles d'être utilisés aussi bien en tant que scolaire que par le grand public : à ce jour, toutes les cours des écoles élémentaires ont été cartographiées, ainsi que le parc Jo Blanchon et la colline du Murier. Cette dernière a aussi fait l'objet de la mise en place de parcours permanents d'orientation en partenariat avec la Ligue Rhône-Alpes de course d'orientation, dernière création s'ajoutant aux 53 autres parcours en Isère déjà proposés. L'année 2022 permettra de promouvoir et faire vivre ces parcours auprès de publics variés, aussi bien dans le cadre éducatif scolaire que dans le cadre des loisirs.

La Ville assure également des activités EMS Adultes et EMS Seniors permettant, pour ces dernières, de limiter la perte inéluctable des mobilités ou habiletés motrices, et encore plus aujourd'hui de réduire les effets de la sédentarité liées aux récentes périodes de confinement.

Il est important de noter que sur les deux dernières années ayant subi des interruptions d'activités (confinement et retour à la pratique contrainte par des consignes gouvernementales), tous les usagers inscrits sur les EMS depuis la rentrée de septembre 2019 ont bénéficié d'un report gratuit de leur inscription, à savoir sur la saison 2020-2021.

Par ailleurs, afin de garantir les conditions de distanciation physique dans les infrastructures sportives (salles, gymnases et piscine), les jauges d'accueil sur tous les créneaux EMS ont été revues à la baisse pour l'année scolaire 2021-2022 diminuant ainsi le nombre total d'usagers accueillis. Une autre raison de la diminution de ce dernier est aussi lié à l'obligation de détention du Pass sanitaire mis en place dès le 21 juillet à la piscine, puis dans les salles et gymnases pour toutes les personnes majeures à compter du 1^{er} septembre 2021. Pour 2022, il sera intéressant d'analyser l'impact de ces contraintes liées à la crise sanitaire du Covid-19 sur les recettes.

La Ville souhaite mettre en place, d'ici septembre 2022, la dématérialisation des inscriptions avec l'accès au paiement en ligne pour toutes les activités EMS dont l'objectif premier est la simplification et la centralisation des démarches des usagers. L'enjeu est de leur proposer le choix : accueil et inscriptions physiques ou en ligne. Cela nécessitera une formation du personnel et une réorganisation de l'accueil sur les temps forts d'inscriptions précédant chaque période d'EMS vacances et de rentrée scolaire. Une campagne de communication auprès des usagers sera parallèlement nécessaire.

En 2022 la piscine municipale confirmera son ouverture dès le 19 mai pour accueillir les scolaires, puis sera ouverte au public de façon progressive selon l'organisation suivante :

- Une ouverture au 19 mai pour l'accueil des scolaires afin de programmer les cycles d'apprentissage des dernières classes n'ayant pu être planifiées sur la piscine du domaine universitaire entre septembre et avril. Il est à noter que cette année scolaire 2021-2022 est impactée, à la fois par la fermeture annoncée pour travaux de la piscine du domaine universitaire dès le 25 avril, et par la planification modifiée des créneaux d'accueil des classes lié aux contraintes du protocole. En effet, afin de respecter la directive ministérielle visant à limiter le brassage des élèves, et pour la piscine notamment dans les vestiaires et abords des bassins, un créneau d'accueil sur les matinées a été déprogrammé et reporté sur la fin d'année à la piscine municipale. De ce fait, cette dernière accueillera des classes du lundi au vendredi du 19 mai au 1^{er} juillet.
- Dès le 30 mai, ouverture au public entre 12 h et 13 h 30 et entre 16 h 30 et 19 h.
- Dès le 2 juillet et jusqu'au 28 août, l'ouverture au public se fera de 10 h à 20 h.

Le fonctionnement de l'accueil des usagers sur la piscine municipale se distingue des autres piscines de l'agglomération grenobloise sur deux aspects :

- la présence quotidienne des médiateurs et ETAPS maîtres nageurs travaillant toute l'année sur la Ville et donc, connus du public. Leur connaissance du territoire et des usagers permet de garantir des conditions d'accueil sereines et de qualité,
- le choix de la Ville de ne demander aucune préinscription aux usagers pour l'accès à la piscine. Dans un souci d'équité et d'accessibilité pour les usagers, ce positionnement politique nécessite un renfort de l'équipe médiation à l'entrée de la piscine pour réguler les flux et garantir les conditions sanitaires si la situation l'exige.

Dans le domaine de la santé, les enjeux 2022 se déclinent en premier lieu autour d'événements ou actions phares 2021 qui se poursuivront :

- le CLS (contrat local de santé) : poursuite de sa déclinaison avec la mise en œuvre des actions définies selon les axes choisis avec les partenaires,
- le CLSM (conseil local de santé mentale) : asseoir la mise en œuvre des instances de gouvernance (assemblée plénière et Copil), participer à l'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) sur le territoire, poursuivre et animer les diverses commissions (commission ados, situation de vie...),
- les DAE (défibrillateurs) : communiquer autour de leur cartographie, consolider les actions d'information et de sensibilisation de la population à leur utilisation,
- la lutte contre le moustique tigre : cette action reste d'actualité du fait d'un risque sanitaire toujours présent (cas de dengue en 2020 et 2021) et de l'inconfort généré auprès des habitants. Depuis cette année, l'ARS prend en charge les missions de surveillance entomologique et des interventions autour de cas humains de maladies dans la gestion des épidémies. L'évaluation de l'impact de la pose de nichoirs à oiseaux insectivores et à chauves-souris sera réalisée parallèlement à la démarche de suivi des nichoirs par les adhérents de la LPO et des services sur les années à venir. Les services devront par ailleurs réfléchir à l'ajout de nouveaux moyens de lutte comme l'installation d'un réseau de piégeage à moustiques sur différents lieux sur la commune.

Le nombre d'analyses des légionelles a diminué suite à la mise en place par les services de déclenchements automatiques des douches et du suivi des purges et soutirages des circuits d'eau chaude dans les gymnases donnant à la première analyse des résultats satisfaisants. La dépense liée à la légionelle est en baisse, tant en termes d'analyse qu'en termes de mesures réparatoires.

En 2022 se poursuivront également les actions de promotion et d'éducation à la santé :

- la déclinaison du programme local de santé, notamment dans le cadre de la parentalité, grâce au partenariat conventionné avec l'Instance régionale d'éducation et de promotion santé (IREPS), les divers partenaires du territoire (Éducation nationale, communautés professionnelles territoriales de santé, Département),
- "l'aller vers" dans les quartiers en utilisant le nouveau moyen de communication itinérant la remorque appelée "S-CARGO", conçue en interne, utilisable par tous les services municipaux en contact avec les habitants,
- l'accompagnement à l'accès aux droits et prévention notamment dans les écoles/ auprès des jeunes et en direction des habitants en situation de précarité,
- optimiser les actions du CCPEF en matière de dépistages, lutte contre les IST, les violences conjugales et intra-familiales.

De façon générale, l'action autour de la santé environnementale se développe : lutte contre le logement indigne et situations complexes, les perturbateurs endocriniens, suivi des légionelles dans les ERP, la garantie de la salubrité publique, lutte contre le moustique tigre en menant une réflexion sur de nouveaux moyens,... En 2022, la stratégie de communication de la direction hygiène-santé devra être revue pour en améliorer la lisibilité sur tout le territoire (outils et supports d'information et de communication numérique et papier). La prise de rendez-vous en ligne avec rappel par SMS ou mail permettra de s'adapter aux nouveaux moyens de communication, d'optimiser les prises de rendez-vous et de réduire l'absentéisme.

Quelques chiffres clés et actions déclinées

Animations de prévention en milieu scolaire en 2019 (hors Covid)

90 séances de prévention animées par les professionnelles du SCHS-CCPEF et les infirmières scolaires en écoles maternelles, primaires, collèges et lycée.

Thématiques abordées : hygiène bucco-dentaire, sommeil, alimentation, hygiène corporelle, prévention des risques auditifs, apprendre à porter secours, vivre ensemble et puberté, violences et harcèlement, VIH.

> 1 856 enfants/adolescents et environ 50 adultes (parents/enseignants) touchés.

Lieu d'écoute en 2020

> 639 enfants, jeunes et adultes accompagnés.

Sensibilisation et éducation aux gestes barrières en 2020

> 280 enfants, jeunes, adultes et professionnels sensibilisés sur plus de 15 lieux différents.

Accompagnements et interventions réalisés par le service hygiène en 2020

> 315 dossiers traités (habitat indigne, logement et santé mentale, salubrité, hygiène alimentaire, qualité des eaux et de l'air, nuisibles, nuisances sonores...),

> une convention passée avec la Caf et l'Adil pour améliorer le repérage des logements privés non-décents.

Centre Communal de Planification et d'éducation familiale en 2020

> 122 personnes concernées/287 entretiens réalisés par les conseillères conjugales et familiales,

> 681 patients concernés/904 consultations médicales réalisées par les médecins et la sage-femme.

2.3. Développement durable, cadre de vie

Dans le domaine de la **restauration scolaire et municipale**, la Ville poursuit son engagement dans les évolutions fonctionnelles intégrant une dimension environnementale :

- l'application des nouvelles normes issues de la loi Égalim imposant de nouveaux conditionnements des repas liés à la suppression des barquettes plastique et de la vaisselle jetable ; il faut noter que les barquettes en cellulose, produit encore expérimental, ont un coût supérieur de 90 % par rapport aux barquettes plastique et qu'une baisse de celui-ci est attendue avec la démocratisation de ce produit dans 2 voire 3 ans ; la hausse des coûts impose donc une gestion encore plus fine des budgets et des achats, l'inflation des prix a été répercutée sur le budget sans incidence sur la dépense totale,
- la mise en place du plan "amélioration qualité de vie sur la pause méridienne" avec la lutte contre le gaspillage alimentaire (des nouveautés dans l'offre de restauration municipale pour innover gustativement et lutter contre le gaspillage : mise en place de la baguette de pain, expérimentation de menus à 4 composantes...) et l'accompagnement de la transition alimentaire en développant les achats bio et locaux (30 % ce jour avec un objectif à 50 % progressivement d'ici à 2022-2023).

À noter par ailleurs, la baisse significative des achats de bouteilles d'eau suite à la campagne d'achats de gourdes.

+ de 60 % des enfants scolarisés mangent à la cantine, 2350 repas fabriqués par jour

Le service de la **police municipale** met en place une nouvelle organisation relative à l'enlèvement des véhicules par la fourrière. Désormais, le propriétaire du véhicule réglera les frais directement au fourrieriste et la commune ne prendra en charge que l'enlèvement des véhicules non réclamés par leur propriétaire. Cette nouvelle procédure facilitera l'organisation du service (le service ne s'occupera que du volet administratif, il n'y aura plus de régisseur dont la présence est obligatoire à chaque restitution), allégera les écritures budgétaires et facilitera les opérations comptables tant du côté de la Ville que du prestataire.

En 2021, deux agents de surveillance de la voie publique et cinq agents de police municipale ont été recrutés. Désormais, 19 agents sont en poste (engendrant, pour 2022, une hausse de dépense de vêtements, d'EPI et d'équipement).

En matière **d'urbanisme**, 2022 sera l'année de la dématérialisation des autorisations du droit des sols en lien avec la plateforme de la Métropole.

En terme de gestion foncière, dans le cadre de la gestion active du patrimoine, la résiliation de certains baux a permis de diminuer les dépenses de fonctionnement de près de 69,9 K€ (ex : APR sur le site ZA Sud avec transfert des services aux Ateliers Municipaux). Certaines dépenses supplémentaires sont liées à des acquisitions de locaux par la Ville avec paiement de taxe foncière (ex : 2 propriétés sur Croizat et ex propriété Lanzallotta). En 2022, la Ville va poursuivre les acquisitions restantes sur le secteur "Rival". Au niveau des recettes, l'acquisition des locaux de La Poste sur Renaudie représente une nouvelle recette de 40,9 K€ (location de services de La Poste).

Dans le domaine de la **politique de la Ville et renouvellement urbain**, le contrat de ville 2015-2020 a été prorogé jusqu'en 2022. Il s'agira de travailler sur l'évolution et la mise en œuvre du projet de territoire et du projet de renouvellement urbain en lien avec le développement social principalement sur le Quartier en politique de la Ville (QPV) mais également sur les quartiers en veille active dont H. Wallon. Le travail de restructuration des espaces extérieurs de Renaudie va se poursuivre avec le lancement des études et concertation sur le secteur des venelles Picasso. Enfin, la dernière tranche des espaces extérieurs Champberton va être mise en route. Les missions des services municipaux consistent toujours à coordonner des actions en faveur du projet de territoire Renaudie-Champberton-La Plaine, de poursuivre les actions en faveur du développement social, de poursuivre l'accompagnement du Conseil citoyen dans le renouvellement de ses membres. Il s'agira également de participer au groupe opérationnel du quartier de reconquête républicaine pour Renaudie-Champberton-La Plaine.

Les missions de la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) consistent notamment à l'amélioration du cadre de vie en lien avec la participation des habitants, à mettre en œuvre des chantiers de proximité, des ateliers participatifs, des temps festifs sur les espaces publics (illuminations place Karl Marx, ciné plein air, etc.), la réduction des dépôts d'objets encombrants et l'amélioration de la gestion des ordures ménagères sur différents sites de la Ville, l'enlèvement des tags et la mise en œuvre de projets qui contribuent au bon

fonctionnement et la mise en valeur d'un quartier comme les ateliers mosaïque sur Renaudie, actions d'accompagnement des jardins familiaux, notamment sur le site Daudet.

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du programme local de **l'habitat** (PLH) 2017-2022, l'accompagnement des copropriétés privées et des maisons individuelles en matière de réhabilitation et de réduction de la précarité énergétique se poursuit.

Pour 2022, les perspectives sont :

- la poursuite de la mise en œuvre du plan quinquennal du logement d'abord,
- la participation à la mise en œuvre de la cotation et de la gestion en flux,
- la mise en œuvre des projets définis dans le cadre du plan d'action QPV pour renforcer l'attractivité locative notamment accompagnement du projet KAPS sur Renaudie,
- le suivi des évolutions des dispositifs d'accompagnement du parc privé impulsé par la Métro et ses implications pour la Ville, notamment sur les modifications des participations financières,
- la poursuite du travail mené pour l'accompagnement du parc privé (phase de déploiement du dispositif Mur|Mur copropriété et intensification de la communication sur le nouveau dispositif dédié aux maisons individuelles),
- l'accompagnement renforcé des copropriétés de Renaudie post Programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés (Popac),
- le suivi de l'avancement des travaux de la copropriété privée de Champberton,
- l'accompagnement de l'entrée dans le dispositif OPAH pour les copropriétés Éparres et Malfangeat,
- la poursuite du travail d'accompagnement de la réhabilitation du parc public (projets d'Alpes Isère Habitat sur Les 4 Seigneurs (80 logements) dans le cadre de l'Anru, démarrage du travail avec la SDH (80 logements) sur le site Jules Vallès, travail avec le LPV sur la réhabilitation des Platanes (200 logements),
- la mise en œuvre des évolutions concernant l'attribution et le fonctionnement des jardins suite aux groupes de travail dédiés.

Dans le domaine de l'aménagement enfin, pour 2022 on note :

- la finalisation des deux grands projets ZAC écoquartier Daudet et ZAC Neyrpic-entrée du domaine universitaire ; les derniers permis de construire sont en cours de chantier,
- la mise en perspective du projet d'aménagement "Rival" en élaborant un schéma de référence illustrant les potentialités d'évolution et de revitalisation de ce territoire,
- la mise en œuvre des projets "cœur de Ville-cœur de Métropole" autour de la requalification des espaces publics des quartiers Paul Bert /Paul Éluard. L'ambition est d'accompagner les dynamiques urbaines des polarités historiques en adaptant l'espace public aux mobilités douces.

3 - Le programme d'investissement 2022

3.1. Développement urbain

Des études urbaines vont se poursuivre, en particulier sur la requalification de certains espaces publics.

En terme de renouvellement urbain la mutation de l'ancien site commercial Euromaster va s'engager ainsi que de petites opérations de logements-commerces sur l'avenue Ambroise Croizat dans le cadre de sorties de portage de l'EPFL.

Rival

Les premières études urbaines vont être lancées pour construire, dans la concertation, un projet d'écoquartier autour du logement, de l'agriculture urbaine et d'une trame verte modes doux.

Renouvellement urbain Voltaire

La rue Marie Paradis va être créée accompagnant l'opération de logement de Voltaire et permettant un maillage mode doux avec le gymnase Voltaire récemment requalifié. Ce projet est inscrit dans le Programme de renouvellement d'intérêt régional (Prir).

Les travaux consistent ainsi en la création d'une rue permettant l'accès à quatre bâtiments en cours de construction par des opérateurs privés. Ils ont débuté fin 2020 et seront achevés après la livraison du dernier bâtiment.

Le montant des travaux restant à réaliser s'élève à 200 K€ programmés en 2022.

Croix-Rouge

Sur le secteur de la Croix-Rouge, la rue Gay va être entièrement refaite dans la foulée de la livraison de l'opération de logements Équalis et certaines acquisitions d'habitat ancien vont se poursuivre.

3.2. Aménager la Ville pour embellir le cadre de vie/environnement

Espaces extérieurs Champberton

La dernière tranche de restructuration des espaces extérieurs suivra la réalisation des travaux des bâtiments (piloté par un opérateur privé).

Le montant de cette tranche s'élève à 425 K€. Elle devrait débuter en 2022 (150 K€) et se terminer en 2023.

Renaudie

La requalification des espaces publics de Renaudie va se poursuivre après la livraison de la place Pablo Picasso avec sa dimension street art (œuvres murales et mosaïques).

Plan climat / décret tertiaire

En matière de transition environnementale, la mise en œuvre de la nouvelle Charte d'engagement air énergie climat signée pour le maire le 16 décembre va s'engager (schéma directeur chaufferie, décret tertiaire...).

Saint-Martin-d'Hères, après avoir baissé ses consommations de 30 %, être sortie à 100 % du fuel, s'engage sur une nouvelle baisse de 20 %.

Pour 2022, 135 K€ d'études sur les bâtiments municipaux (diagnostics) sont prévus.

Aménagement Ville/Méto

La Ville accompagne divers projets métropolitains d'aménagement, notamment en matière d'éclairage public et d'espaces verts :

- réalisation de la Chrono vélo en direction de Gières qui offrira, à moins d'un quart d'heure à vélo, une gare pour l'ensemble des Martinérois,
- création d'une piste cyclable rue Massenet,
- réalisation du carrefour entre la rue Louise Bourgeois et l'avenue Carmagnole Liberté permettant la connexion Nord de l'écoquartier Daudet avec le reste de la Ville.

En intégrant les travaux menés sur la rue Gay, une opération d'investissement est créée en 2022, regroupant les travaux menés en direct par les services municipaux et les fonds de concours versés à la Méto pour chacun des projets.

Chaufferies

Le schéma directeur des chaufferies établi conjointement par le service de l'environnement et la direction de l'immobilier, impose le remplacement des chaudières fuel par des chaudières présentant un impact carbone moindre : bois, gaz, chauffage urbain selon les cas et des installations de plus de 35 ans.

Les travaux ont été répartis sur plusieurs exercices budgétaires entre 2019 et 2025. Les priorités ont été définies en fonction de l'état de vétusté et la conformité aux normes constatés par le service maintenance.

Ainsi, en 2020 ont été réalisés :

- le remplacement du système de chauffage de l'église (fuel vers solution radian adaptée au nombre d'heures d'utilisation annuelle de l'équipement, estimé à environ 60 h),
- le remplacement de la chaudière du GS Condorcet,
- l'étude pour le passage des chaufferies du Murier du fuel vers le bois.

En 2021 ont été réalisés les travaux de remplacement des chaufferies fuel du Murier (permettant la sortie complète du fuel pour les bâtiments de la Ville) ainsi que les études pour deux nouveaux sites.

En 2022 sont programmés les travaux de remplacement de la chaufferie de Vaillant-Couturier et la poursuite du remplacement des réseaux sur le groupe scolaire Romain Rolland.

Locaux vélos

Dans le cadre du développement des mobilités douces, des locaux à vélos sont progressivement déployés aux abords des établissements scolaires et des locaux communaux.

Pour 2022 60 K€ sont programmés.

Locaux containers

De même, dans le cadre du déploiement du tri sélectif, et pour limiter les incivilités, une étude est en cours pour la création de locaux containers à proximité ou dans les bâtiments communaux.

Une somme de 60 K€ est programmée pour 2022.

3.3. Améliorer le confort de vie de tous

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

L'Ad'AP est un programme de travaux de mise en accessibilité des Établissements recevant du public (ERP) non accessibles à la date du 1^{er} janvier 2015. Il s'agit d'un ajustement de l'environnement normatif du cadre bâti existant qui représente un temps complémentaire offert aux gestionnaires de patrimoine, en contrepartie d'une programmation de travaux, avec des engagements financiers associés. Le patrimoine communal, constitué d'ERP et d'IOP (Installations ouvertes au public) est ainsi concerné par cet agenda, qui a été finalisé en juin 2016 et soumis à la validation des instances municipales, avant son dépôt pour instruction en Préfecture, le 5 août 2016.

L'agenda a été bâti sur une période de 9 ans, de 2017 à 2025 avec une planification pluriannuelle des interventions dans les 126 ERP et IOP concernés, pour un montant total estimatif d'opérations de 4,2 M€.

Cet estimatif comprend l'ensemble des travaux, ainsi que les prestations intellectuelles et frais divers liés à la mise en accessibilité des équipements, mais ne prend pas en compte les éventuels projets de réhabilitation, mises en sécurité ou grosses maintenances du patrimoine. À noter également, que les estimatifs ne prennent pas en compte les éventuels travaux de désamiantage qui pourraient se révéler nécessaires pour procéder aux travaux d'accessibilité, ceux-ci ne pouvant être précisément évalués au stade de l'élaboration de l'Ad'AP. La phase opérationnelle de mise en œuvre de cet agenda a démarré en janvier 2017 avec les premières études et le lancement des premiers travaux selon le calendrier défini. Il s'est poursuivi depuis avec quelques ajustements de planning en fonction des opérations travaux. À ce jour, 51 sites restent à traiter dont 4 intégrés à des opérations programmées (relocalisation de services notamment).

Pour 2022, les travaux programmés sont :

- Voltaire maternelle + élémentaire,
- Paul Bert élémentaire,
- et poursuite des actions engagées sur 2 maisons de quartier.

À noter que les programmes de travaux des opérations en cours intègrent systématiquement la mise en accessibilité des sites.

Un dossier d'avancement des travaux a été transmis début 2018 aux services de la Préfecture, conformément aux obligations réglementaires, à l'issue de la première année d'exécution de l'agenda, faisant état du respect des engagements pris par la Ville. Le bilan de mi-parcours a été établi et transmis aux mêmes services en septembre 2021.

Habitat

En matière d'habitat, la rénovation des copropriétés de Renaudie va monter en puissance et certaines opérations Mur|Mur vont s'engager.

La Ville va également accompagner le démarrage de la rénovation de l'ensemble des 4 Seigneurs, (80 logements) dernière opération du Prir.

En 2022, l'ensemble des opérations relatives à l'amélioration de l'habitat (patrimoine existant) va être regroupé au sein d'une nouvelle AP/CP : Opah, Mur|Mur, Aide à la pierre...

Vidéo-protection

La Ville a poursuivi ses engagements dans le plan de lutte contre l'insécurité avec le choix de procéder à l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire. L'objectif étant, en collaboration avec les services de la Police nationale, de poursuivre les différentes actions engagées en matière de sécurité publique, tout en renforçant leur efficacité par la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection.

La Ville a engagé en 2016 une étude à l'échelle du territoire, afin d'évaluer les besoins dans une approche globale de la sécurité/sûreté des espaces publics et des bâtiments communaux.

L'étude a débouché sur un projet proposant une vue d'ensemble des actions envisageables dans le temps, selon un schéma de priorisation décomposé en 5 phases, indépendantes les unes des autres.

Les phases 1 et 2 du projet ont été validées en 2017 et déployées en 2018 et 2019. Elles ont été complétées en 2020 par le déploiement de dispositifs aux abords des sites Jean-Pierre Boy et Robert Barran.

Une nouvelle tranche d'études a été engagée en fin d'année 2020 sur le marché initial de maîtrise-d'œuvre encore en cours. Cette étude va se dérouler courant 2021, et les travaux seront réalisés par phases entre fin 2021 et 2023.

Le montant programmé pour cette prochaine phase s'élève à 387 K€. Cette opération devrait bénéficier de subventions (FIPD et Région).

3.4. Maintenir un patrimoine de qualité

Groupe scolaire Vaillant-Couturier

Inscrite dans le schéma directeur des établissements scolaires, cette opération de mise en accessibilité et de mise aux normes du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier intègre un volet d'amélioration énergétique et une extension des locaux par la construction d'un nouveau restaurant scolaire et la réutilisation de l'ancien restaurant pour la création d'espaces périscolaires mutualisés.

L'opération de travaux est conduite en plusieurs phases distinctes pendant les périodes de vacances scolaires afin de limiter la gêne occasionnée aux usagers et de garantir leur sécurité.

La première phase de travaux a débuté en été 2018 par le remplacement des menuiseries et l'ajout de stores extérieurs sur les façades sud et est de l'établissement ; une ossature bois a également été mise en place pour préparer les futurs travaux de renfort de charpente correspondants à la seconde phase de travaux. Celle-ci a eu lieu en été 2019 avec le remplacement et l'isolation de la toiture et la mise en place d'un ascenseur.

Au courant de l'été 2020 devaient être réalisés le remplacement des menuiseries extérieures façade ouest ainsi que les travaux de mise en accessibilité du site et la mise en place d'une ventilation mécanique dans l'établissement. Cette tranche a été décalée en raison de la crise sanitaire, elle a été réalisée pendant l'été 2021.

Les études pour la construction du nouveau restaurant scolaire, qui avaient débuté en 2021, ont été arrêtées pour des raisons techniques (suite aux diagnostics des réseaux enterrés) et financières (chiffrage en phase APD trop élevée et proche des limites juridiques obligeant à l'organisation d'un concours).

Un jury va donc être organisé courant 2022 pour le choix d'une nouvelle maîtrise-d'œuvre. Le programme intégrera, outre le restaurant scolaire, la réalisation de travaux de végétalisation et l'amélioration de l'usage des espaces de la cour élémentaire ainsi que la restructuration des abords et de l'entrée de l'école. Ceux-ci devraient être réalisés en 2024-2025.

La cour de la maternelle sera réalisée de manière indépendante en 2024.

Le montant des 3 premières phases de l'opération est de : 2 840 K€.

Le montant de la végétalisation de la cour de la maternelle : 300 K€.

Le montant de la quatrième phase (restauration scolaire, cours d'école et abords) est estimé à 2 161 K€.

Reconstruction de l'élémentaire Paul Langevin

Le projet de reconstruction de l'élémentaire Paul Langevin s'inscrit également dans la continuité des actions engagées par la Ville au travers du schéma directeur des établissements scolaires.

Ainsi, après la reconstruction de la maternelle Paul Langevin, livrée en 2012, le programme se poursuit avec la reconstruction du bâtiment élémentaire, équipement structurant, sur lequel la Ville s'appuie, au-delà du temps scolaire, pour développer une offre municipale d'accueil de loisirs les mercredis et sur les vacances scolaires. Cette opération intègre la construction d'un nouveau restaurant scolaire afin de remplacer l'existant devenu trop petit pour absorber l'évolution de la fréquentation. Les anciens locaux de restauration, situés dans la maternelle, seront ré-utilisés pour la création d'une ludothèque.

Le projet a démarré fin 2020 par le lancement du concours et le choix de l'équipe de maîtrise-d'œuvre qui assurera la conception du projet. Les études opérationnelles se dérouleront sur 18 mois environ, sur 2021 et 2022. Le début du chantier est envisagé en 2023 avec une durée prévisionnelle de travaux de 2 ans.

Le montant programmé pour cette opération est de 8,2 M€.

Groupe scolaire Gabriel Péri

Cette opération, de remplacement des menuiseries et de complément d'isolation des combles, vise l'amélioration énergétique des bâtiments mais aussi des conditions de vie et de sécurité des occupants. En effet, les menuiseries de ce groupe scolaire sont anciennes, simple vitrage, en bois pour une part et en métal d'autre part. Les montants des menuiseries bois sont tellement détériorés qu'ils sont devenus poreux. Les menuiseries métalliques particulièrement sensibles aux écart de températures se bloquent régulièrement. L'état de détérioration de ces fenêtres est cause de multiples interventions en maintenance.

Les études ont démarré fin 2020. Les travaux de remplacement des menuiseries sont réalisés en 3 tranches pendant les congés estivaux de 2021 à 2023. Une dernière phase sera conduite en 2024 visant à la création d'une ventilation des locaux et au complément d'isolation des toitures.

Budget programmé à 1 120 K€.

Gymnase Voltaire

L'opération de réhabilitation du gymnase Voltaire c'est inscrit dans une démarche de remise à niveau des conditions d'usage du bâtiment, construit en 1963 et qui était vieillissant. Le projet de réhabilitation a intégré les mises aux normes en matière d'accessibilité, une amélioration des performances thermiques et énergétiques du bâtiment, ainsi que des travaux permettant de proposer la mise à disposition des lieux pour des activités associatives et festives.

Les espaces extérieurs et les abords du bâtiment ne sont pas modifiés : dans le cadre du développement des modes de déplacement doux, il n'est pas prévu de parking complémentaire dans le projet étudié, seuls les abords du bâtiment ont été aménagés provisoirement pour permettre la circulation des élèves du groupe scolaire éponyme sans danger pendant la durée des travaux ainsi que le stationnement des bus scolaires.

Les travaux ont débuté en janvier 2020 et devaient durer 12 mois. Néanmoins, du fait du confinement, le chantier a été arrêté du 17 mars au 04 mai 2020. La reprise s'est faite sans co-activité dans un premier temps, puis par zones dans un second temps.

Le chantier a finalement été livré en avril 2021.

L'impact financier de la crise sanitaire est de près de 60 K€ sur cette opération. Ce montant comprend notamment les nettoyages réguliers des installations et la mise en place d'une toiture provisoire plus efficace que le bâchage initialement prévu.

Montant brut pour l'opération : 2,803 K€ (hors financements Région dans le cadre de l'Anru et Conseil départemental).

Résidence Autonomie Pierre Semard

Suite au rachat du bâtiment par la Ville, la résidence autonomie Pierre Semard va faire l'objet d'un programme de réhabilitation visant à remettre à niveau le bâti et les installations techniques et mettre aux normes incendie et d'accessibilité l'ensemble des locaux.

Les enjeux forts du projet sont la remise en état du bâtiment construit en 1973, afin d'assurer la pérennité du bâti et la poursuite du fonctionnement. Cela comprend l'amélioration thermique de l'enveloppe du bâti-

ment, aujourd'hui déficiente, le traitement des non-conformités réglementaires, ainsi que la réhabilitation des 72 appartements, avec amélioration de la fonctionnalité des lieux.

Ce dernier point représente un axe fort du projet, qui s'inscrit directement dans le cadre de la loi d'Adaptation de la société au vieillissement, visant à promouvoir l'habitat, dit intermédiaire, à savoir des logements autonomes à titre de résidence principale dans un bâtiment comportant à la fois des locaux privatifs, les appartements, et des locaux communs, restauration, salons d'activité, affectés à la vie collective.

L'opération a démarré en 2019 avec le choix de l'équipe de maîtrise-d'œuvre. Les travaux ont débuté comme prévu à la fin du 1^{er} trimestre 2021 et la livraison est attendue début 2023, après deux phases de travaux en site occupé.

Le montant programmé de l'opération, hors coût d'acquisition de la résidence, s'élève à 4 913 K€ bruts (hors subventions département, État, éventuellement Carsat et MSA).

Adaptation des locaux du groupe scolaire Ambroise Croizat pour l'accueil des écoles fusionnées (GS Croizat et GS Saint-Just)

Des travaux vont être programmés pour accueillir dans des bonnes conditions les élèves du groupe scolaire issu de la fusion de Saint-Just et Croizat.

Une somme de 40 K€ est programmée en 2022 pour les études. Le montant des travaux sera déterminé en fonction des besoins qui sont en cours de recueil.

Études pour les projets École de musique, réhabilitation de la maison de quartier Aragon et couverture des terrains de pétanque Péri

Les sommes de 36 K€, 40 K€ et 15 K€ ont été inscrites au BP 2022...

...pour initier des pré-études pour les projets de rénovation du Conservatoire à rayonnement communal Erik Satie, réhabilitation de la maison de quartier Aragon et couverture des terrains de pétanque Péri : établissement des besoins, études des localisations possibles, typologie des travaux à engager (construction sur nouvelle emprise, extension des locaux existants, niveau d'engagement environnemental...).

Rénovation de la toiture des locaux de la poste rue du 8 Mai 1945

Les locaux dits "de la poste", situés avenue du 8 Mai 1945, ont été récemment acquis par la Ville et vont faire l'objet de travaux :

- la rénovation des deux logements a été engagée en 2021 et sera achevée dans le premier trimestre 2022 ;
- la somme de 150 K€ est inscrite au BP 2022 pour la rénovation de la toiture qui présente des défauts d'étanchéité.

Une réflexion s'engagera sur sa destination en plus du bureau de poste maintenu.

Couvent des minimes Travaux d'urgence

Suite à l'incendie de 2007 et au plan de sauvegarde (travaux d'urgence) qui a été mis en œuvre en 2008, le couvent des Minimes est resté à l'état d'abandon, à l'exception de quelques travaux ponctuels de mise en sécurité (fermeture du cloître, établissement d'un périmètre de sécurité...). Afin d'appréhender l'état de l'édifice et avoir toutes les cartes en main pour œuvrer à sa sauvegarde et sa préservation, la Ville a lancé un diagnostic technique, sanitaire et architectural au mois de juin 2020, cofinancé par les partenaires institutionnels (Drac et Département de l'Isère). Les premiers éléments du diagnostic en cours montrent une extrême fragilité du bâtiment, et un risque non négligeable d'effondrement. Le cloître, qui fait la richesse et la particularité de l'édifice, est particulièrement dangereux : les planchers et charpentes sont extrêmement dégradés, et leur effondrement entraînerait la disparition de l'intégralité de l'édifice, par effet domino. Ainsi eu égard à sa valeur patrimoniale et dans un objectif de sectorisation du site, des travaux d'urgence pourraient donc être envisagés, dans le but de sauvegarder l'édifice à court terme. Ces travaux concernent la purge des planchers dégradés, l'étalement, et la mise en place d'une nouvelle toiture provisoire pour 2022.

Les travaux de sécurisation du site sont actuellement estimés à 204 K€.

L'heure bleue

Pour permettre à L'heure bleue d'avoir un espace plein air privatisé et pour limiter les incivilités récurrentes aux abords de L'heure bleue, il a été décidé de clôturer l'espace vert situé entre le bâtiment et la place de la Triade. Cette opération intègre la création d'un local vélo couvert et clos à destination des agents de la Ville (dont certains services intégreront le bâtiment dit "de la Triade", courant 2023). Il a été fait le choix d'un niveau qualitatif et esthétique de bonne facture pour la délimitation de cet espace qui deviendra une prolongation de la salle de spectacle. Les travaux ont été réalisés entre juin et octobre 2021.

Le montant de cette opération s'est élevé à 250 K€.

Cette opération se poursuivra par un projet de modernisation de L'heure bleue visant à mettre en conformité les installations électriques de l'établissement, le remplacement partiel de l'éclairage, la mise en place d'une nouvelle sonorisation et le remplacement de la tribune escamotable pour un montant global de 780 K€ répartis sur 2022 et 2023.

Travaux sur les jeux d'enfants

Un montant pluriannuel est inscrit pour la mise aux normes et/ou le remplacement de certains jeux (jeux ressorts et sols souples) dans les squares et les 13 écoles maternelles.

Pour 2022 il est de 61 K€.

Déchetterie (quai de déchargement) des ateliers

La convention avec la Métro pour l'utilisation de la "déchetterie Jean Jaurès" arrivera à son terme en 2022. Afin de faciliter le travail des équipes techniques et de gagner en autonomie de fonctionnement, il a été décidé de créer un quai de déchargement dans l'enceinte des ateliers pour les déchets générés par les services techniques.

Les études ont débuté en 2020 et les travaux se dérouleront fin 2022.

Montant programmé pour l'opération : 365 K€ auxquels s'ajoutent 80 K€ d'adaptation des voiries des ateliers.

Opération de relocalisation de services

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la démolition du bâtiment annexe de la Maison communale couplée aux besoins de certains services, notamment ceux accueillant du public, de conforter leur situation, en mettant à disposition des locaux adaptés aux évolutions des besoins et à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Deux bâtiments sont acquis par la Ville dans le cadre de ce projet : le bâtiment Henri Wallon sur le secteur Verlainne, et le bâtiment La Triade sur le secteur Sud, à proximité de L'heure bleue.

Cette opération prévoit la rénovation et l'adaptation de 6 bâtiments, la construction de modulaires et la relocalisation de 14 services.

Les études de programmation pour la première phase de relocalisation concernant 4 des 6 bâtiments pré-cités ont débuté en 2019. Les études de cette première phase ont été réalisées en 2021. Puis les travaux de cette opération "à tiroirs" débuteront début 2022 pour se terminer en fin 2023 (hors locaux Police municipale et Reboul, prévus en maîtrise-d'œuvre interne courant 2021 et 2022).

La seconde phase de relocalisation fera l'objet d'études en 2022 et s'achèvera par la démolition des actuels locaux du CCAS. Les services seront repositionnés à proximité du bâtiment central.

Le montant programmé pour cette opération s'élève à 4 184 K€.

Maintenance et moyens des services

Dans un objectif de transparence et d'amélioration de gestion, les travaux de maintenance du patrimoine bâti vont faire l'objet d'une nouvelle AP/CP regroupant la maintenance courante et la grosse maintenance, avec plusieurs opérations distinctes. Ce budget permet de :

- procéder aux différents travaux de petits et gros entretiens des équipements communaux, avec un axe prioritaire sur la sécurité et la préservation du patrimoine,
- et répondre aux différentes demandes des usagers des bâtiments pour des travaux divers d'entretien et d'amélioration, tels que des aménagements de sanitaires, des petites réfections de menuiseries, des installations d'occultation solaire, des remplacements de volets roulants.

L'enveloppe allouée pour 2022 est fixée à 1 156 K€.

Comme pour les équipements sportifs, la maintenance des espaces extérieurs est gérée dans une enveloppe distincte. En 2022, cette dernière permettra de poursuivre le remplacement des sablés dans le cadre du "zéro phyto", l'achat d'illuminations de Noël, poursuit le recollement de l'ensemble des réseaux souterrains d'éclairage public dans le cadre du respect de la réglementation, l'acquisition de poubelles dans le cadre des préconisations de l'audit du service propreté urbaine en 2018...

La grosse maintenance (135 K€) comprend des travaux répondant aux demandes de la population ou aux demandes du service afin de résoudre des difficultés d'entretien, de sécurité et/ou en lien avec une démarche globale de développement durable.

Pour 2022 sont ainsi prévus : le remplacement de bornes fontaines, la création de 2 terrains de pétanque au parc Wiener, l'abattage d'arbres et la requalification de revêtements au sol suite à des problèmes de sécurité dans le quartier Renaudie, la réfection du massif du parvis de la mairie et plus particulièrement le remplacement des traverses en bois, la pose de barrières de protection autour d'un arbre remarquable, la mise en place de films antiracinaires dans le massif de la rivière sèche square Abbé Lemire, des réfections de cheminements parc Jo Blanchon.

Pour mémoire, les compétences d'embellissement et de création d'espaces verts sont restées à la Ville, seule la compétence relative à la gestion des arbres d'alignement a été transférée à la métropole.

CConcernant l'éclairage public enfin, les propositions d'intervention sont en adéquation avec la mise en place d'économies d'énergie et de lutte contre la pollution lumineuse.

Le montant des travaux de petite maintenance s'élevant à 139 K€ comprend la mise en place de luminaires leds et mâts acier, l'achat de matériel pour le service (mâts essentiellement), le remplacement de certaines armoires de commande pour une mise aux normes.

Le montant des travaux de grosse maintenance s'élevant à 164 K€ comprend principalement des travaux de génie civil pour le remplacement des réseaux électriques enterrés, la création de réseaux d'illuminations, la modification de l'emplacement de réseaux et de mâts d'éclairage public afin qu'ils se situent sur le domaine public.

Le budget d'investissement 2022 de l'informatique (315 K€ de crédits nouveaux) sera consacré à la poursuite du déploiement des nouveaux switches, la mise à niveau du parc informatique et à la mise en place des outils transversaux. Il verra aussi le prolongement du déploiement des outils numériques envers la population. L'objectif est de s'appuyer sur une infrastructure renouvelée et de donner aux services des moyens de communications optimisés.

Il comportera 2 parties :

- une partie récurrente : maintien à niveau des infrastructures, mise à jours de licences, évolutions et obligations réglementaires et juridiques,
- une partie "projets" : informatisation, architecture des infrastructures, évolution vers le numérique. Cette partie implique des dépenses de fonctionnement en année N et N+1 : contrats de maintenance ou prestation d'évolution, formation. À noter : une enveloppe de 60 K€ est consacré aux écoles pour 2022, avec le déploiement de la première phase des vidéo-projecteurs, projet reporté sur 2022-2023.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN INFORMATIQUE

	PROJET	RÉCURRENT	TOTAL
LOGICIELS / PROGICIELS	8 810	17 540	86 350
MATÉRIEL	129 650	9 000	138 650
ÉCOLES	60 000	30 000	90 000
TOTAL	198 460	56540	315 000

4 - Le budget annexe Mon Ciné

Le budget 2022 du cinéma municipal, géré en budget annexe, respecte les consignes de la note de cadrage budgétaire de l'ensemble des services municipaux, bien que, à l'instar des services de la culture, il aie subi et subisse encore les effets de la crise sanitaire de façon plus profonde.

En effet, les salles de cinéma ont rouvert le 19 mai 2021 après plus de 9 mois de fermeture. Pour Mon Ciné se sont rajoutés deux mois de fermeture causés par les travaux d'été (nouveaux équipements de projection, par ailleurs appréciés du public).

Après une hausse de fréquentation très prometteuse en juillet dans l'ensemble des salles françaises, l'instauration de l'obligation de Pass sanitaire obligatoire à partir du 21 juillet a fait chuter les entrées de 50 à 70 %. La fréquentation semble se rétablir depuis septembre 2021, bien que les entrées des salles de cinéma restent à ce jour inférieures de 27 % à la moyenne des années pré-Covid. Le plus grand nombre d'entrées au cinéma se faisant d'octobre à mars-avril, la visibilité manque encore sur la tendance qui se dessine.

Les séances scolaires étant exemptées du Pass sanitaire, aucune baisse des inscriptions des écoles, collèges et lycées dans les dispositifs existants n'a pour l'heure été constatée ; on note plutôt le désir des enseignants d'emmener à nouveau leurs classes au cinéma.

Enfin, élément moteur de la fréquentation des salles, la production cinématographique actuelle est particulièrement riche.

Dans ce contexte incertain, les prévisions de recettes ont été de nouveau estimées sur la base d'une diminution de fréquentation d'environ 15 % par rapport à 2019. Côté dépenses, les charges à caractère général sont en baisse (moindres dépenses techniques) et les dépenses de personnel sont en hausse de +3 %. En effet, à l'instar de l'ensemble des services municipaux, Mon Ciné pâtit d'un absentéisme lié directement ou indirectement à la crise sanitaire auquel il faut remédier par l'embauche de personnels temporaires. Les personnes en arrêt maladie étant elles aussi, rémunérées par la collectivité, le maintien des budgets à des niveaux quasi-constants reste complexe.

Le montant de la subvention de la Ville est ajusté en fonctionnement, et donc en légère diminution.

Les résultats d'un audit interne sont attendus pour la fin du premier semestre 2022.

En investissement, les travaux d'éclairage de la salle ont été décalés de 2021 à 2022 ; le versement de la subvention d'investissement depuis le budget principal se fait en conséquence : 45 K€ seront versés en 2022 permettant d'équilibrer le budget sur cette section.

L'équilibre est le suivant :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2021	2022	2021-22
011	Charges à caractère général	144 882 €	130 190 €	-10,14 %
012	Charges de personnel	322 878 €	332 565 €	3,00 %
65	Autres charges de gestion courante	1 200 €	1 200 €	0,00 %
67	Charges exceptionnelles	100 €	100 €	0,00 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		469 060,00 €	464 055,00 €	-1,07 %
042	Dotations aux amortissements	21 000 €	21 000 €	0 %
023	Virement à la section d'investissement	930 €	395 €	-57,53 %
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		490 990 €	485 450 €	-1,13 %
Épargne brute		11 930	11 395	-4,48 %
Épargne nette		11 930	11 395	-4,48 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2021	2022	2021-22
040	Dotations aux amortissements	10 000 €	10 000 €	0 %
21	Investissement - Immobilisations corporelles	136 930 €	56 395 €	-58,81 %
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		146 930 €	66 395 €	-54,81 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2021	2022	2021-22
70	Produits des services	83 716 €	84 030 €	0,38 %
74	Sub du budget principal	353 000 €	340 000 €	-3,68 %
74	Dotations, subventions	33 854 €	41 000 €	21,11 %
75	Autres produits de gestion courante	10 400 €	10 400 €	0 %
77	Produits exceptionnels	20 €	20 €	
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		480 990 €	475 450 €	-1,15 %
042	Dotations aux amortissements	10 000	10 000	0 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		490 990 €	485 450 €	-1,13 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2021	2022	2021-22
040	Dotations aux amortissements	21 000 €	21 000 €	0 %
021	Virement de la section fonctionnement	930 €	395 €	-57,53 %
13	Subvention d'investissement	125 000 €	45 000 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		146 930 €	66 395 €	-54,81 %



© Stéphanie Nelson